

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Ottawa va forcer un retour au travail chez Postes Canada
B7

ZEITGEIST

Prendre son mal en patience. La chronique de Josée Blanchette. | **B10**



SPORTS

Erik Guay, le skieur le plus médaillé du Canada, prend sa retraite | **B9**



Démolie en catimini



La maison Boileau, rare témoin de l'histoire des patriotes de 1837-1838, a été démolie jeudi matin par deux pelles mécaniques et des employés de la Ville de Chambly. Le ministère de la Culture et des Communications a déploré « vivement cette démarche », tout en rappelant qu'il avait offert à la Ville en 2016 de subventionner une part importante de sa sauvegarde. Lire en page A 10.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'opposition dénonce l'aide aux médias des libéraux

MARIE VASTEL
HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTES PARLEMENTAIRES
À OTTAWA
LE DEVOIR

L'élection fédérale n'est que dans un an, mais, déjà, les partis d'opposition laissent planer un doute sur la légitimité des résultats. Tant l'aide aux médias que l'organisation des débats des chefs sont vues comme des tentatives libérales de « truquer les élections ».

Les conservateurs laissent entendre depuis une semaine que le gouvernement libéral s'apprête à s'acheter une couverture médiatique complaisante en venant en aide à l'industrie médiatique. Le ton est monté jeudi,

au lendemain de l'annonce officielle de ces crédits d'impôt et reçus d'impôt qui totaliseront 595 millions de dollars sur cinq ans. Tour à tour, des élus conservateurs ont martelé aux Communes que Justin Trudeau « soudoie les médias ».

La députée albertaine Michelle Rempel s'est même fendue d'une vidéo de sept minutes — qui avait été visionnée plus de 12 000 fois jeudi après-midi — dans laquelle elle invite les citoyens à monter au front pour combattre cette initiative qui transformera, selon elle, « tous les reportages en demandes de subvention ». « Je dis aux journalistes qui regardent : si vous prenez cet argent, vous n'êtes plus indépendants. Vous êtes redevables à Justin Trudeau.

Vous appuyez la mort de la liberté d'expression dans ce pays et on ne devrait pas vous faire confiance. »

Son collègue Peter Kent, qui a lui-même fait carrière comme journaliste à CBC et à CTV, estime carrément que cette aide aux médias pose problème en vue de l'élection de 2019. « Ce que l'on définit comme étant du journalisme libre et indépendant dans une démocratie sera potentiellement entaché par un investissement direct du gouvernement, a-t-il argué. Quand un média ou les emplois de certains journalistes dépendent de subventions gouvernementales, c'est l'antithèse d'une presse libre et indépendante. »

VOIR PAGE A 4 : MÉDIAS

III FRANCOPHONIE

Bastarache lance un appel au combat juridique

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ
LE DEVOIR

L'ancien juge à la Cour suprême estime que la cause franco-ontarienne contribuerait à développer le droit linguistique

Les coupes du gouvernement Ford dans les services aux francophones mériteraient d'être contestées devant les tribunaux, estime Michel Bastarache, ancien juge à la Cour suprême et spécialiste des droits linguistiques. Une option que les Franco-Ontariens gardent pour le moment dans leur manche.

« Vous ne trouverez personne pour dire qu'il est clair que telle ou telle loi s'applique dans ce dossier, a confié M. Bastarache en entretien avec *Le Devoir* jeudi. Mais je crois qu'il y a suffisamment d'espace pour tenter une action et essayer de développer le droit dans le domaine. »

Car voilà un enjeu de fond autour du droit linguistique : beaucoup reste à éclaircir, dit cet Acadien qui a siégé au plus haut tribunal du pays de 1997 à 2008. « Nous sommes plusieurs à voir ça comme un domaine où ce n'est pas clair et où on doit essayer de développer le droit. »

Le cas ontarien — abolition du Commissariat pour les services en français (dont les fonctions seront transférées à l'Ombudsman) et annulation du projet d'université francophone — relève en ce sens du cas d'espèce, plaide Michel Bastarache. Les poignées juridiques de contestation ne sont pas spontanément évidentes, mais il y a matière « à une étude approfondie » pour les définir, pense-t-il.

Et c'est là une option que la communauté franco-ontarienne envisage sérieusement, confie Carol Jolin, président

VOIR PAGE A 4 : BASTARACHE

INDEX

Avis légaux..... A6
Culture..... B1
Décès..... B6
Économie..... B6
Éditorial..... A8
Grille TV..... B2
Idées..... A9
Météo..... B9
Monde..... A7
Mots croisés..... B9
Sports..... B9
Sudoku..... B9

Rates de bibliothèque

Un colloque revise l'histoire des bibliothécaires du Québec

CATHERINE LALONDE
LE DEVOIR

« Quand on enseigne aujourd'hui aux bibliothécaires en devenir, qui sont majoritairement des femmes, les modèles qu'on leur présente sont essentiellement des hommes », indique la prof de bibliothéconomie Marie D. Martel. « On leur parle de Georges Cartier [1929-1994; fondateur de la Bibliothèque nationale du Québec], de Léopaul Desrosiers [1896-1967; journaliste au *Devoir*, conservateur de la Bibliothèque municipale de Montréal] ou d'Aegidius Fauteux [1876-1941; bibliothèque Saint-Sulpice et Centrale de Montréal]. » Car l'histoire des bibliothécaires, pourtant tissée en grandes parts par des rates de bi-

bliothèque passionnées, a oublié ses femmes. Pour résoudre ce paradoxe, se tient aujourd'hui le colloque *Pour une histoire des femmes bibliothécaires au Québec*.

« Comme dans bien des professions, les petites mains en bibliothèque ont souvent été celles des femmes, et les postes stratégiques et de direction ont été occupés dans une large mesure par des hommes. À certains égards, c'est encore le cas aujourd'hui », précise la professeure adjointe à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal.

Pour dévoiler cet angle mort, un colloque donc, qui vise aussi à produire de la littérature — des

VOIR PAGE A 2 : BIBLIOTHÈQUES



Hélène Grenier, Bibliothèque Plateau, 1946
FONDS CONRAD POIRIER/BANQ



EN BREF

Le PQ et QS obtiendront le statut de groupe parlementaire

Le Parti québécois et Québec solidaire auront le statut de groupe parlementaire au sein de l'Assemblée nationale, même si les deux formations n'ont pas obtenu le nombre de sièges et de votes requis pour être considérées comme tel lors des élections du 1^{er} octobre. Une entente de principe a été conclue jeudi, une semaine avant que débute la session parlementaire. Ce statut leur permet notamment de bénéficier d'un droit de vote dans toutes les commissions parlementaires et d'un budget de recherche. Il leur garantit également des droits de parole équitables pendant les périodes de questions, les études de projets de loi et les débats.

Le Devoir

Jagmeet Singh aura l'occasion de se faire élire en février

OTTAWA — Le chef du Nouveau Parti démocratique, Jagmeet Singh, a appris jeudi qu'il pourrait avoir l'occasion de faire son entrée à la Chambre des communes en février, avec le déclenchement d'une partielle dans une circonscription de la Colombie-Britannique. Au même moment, une circonscription dans sa ville de Brampton, en Ontario, devenait disponible. Le libéral Raj Grewal a annoncé sa démission immédiate, pour « des raisons personnelles et médicales ». Deux autres élections complémentaires auront lieu en février dans Outremont, à Montréal, pour remplacer Thomas Mulcair, et dans York-Simcoe, en Ontario.

La Presse canadienne

Rectificatif

La légende de la photo publiée en une le 22 novembre identifiait de façon erronée Lesly Guillaume. Il s'agit plutôt de Nathaniel Bazalais. Nos excuses.

Rectificatif

Le titre du texte « Doug Ford dés-avoué par sa seule députée franco-phonie » publié en page A 2 le 22 novembre était erroné. Amanda Simard est plutôt la seule députée franco-ontarienne du Parti progressiste-conservateur.

Le Devoir participera à une enquête journalistique d'envergure

ANNABELLE CAILLOU
LE DEVOIR

Le journal *Le Devoir* prêtera main-forte à l'Institut du journalisme d'enquête de l'Université Concordia pour mener une enquête d'envergure nationale aux côtés de sept autres médias et plusieurs départements universitaires de journalisme au Canada.

« En unissant leurs forces, non seulement les universités et les médias d'information partenaires soutiennent le travail des journalistes, mais ils préparent aussi les étudiantes et étudiants à évoluer dans les salles de nouvelles de demain, et ce, tout en proposant aux Canadiennes et aux Canadiens des re-

portages approfondis d'intérêt public », se réjouit Patti Sonntag, directrice de l'Institut du journalisme d'enquête.

« Aujourd'hui plus que jamais, les médias ont un rôle crucial à jouer dans la sauvegarde de notre démocratie », soutient de son côté le directeur du *Devoir*, Brian Myles.

Créé en juin dernier, l'Institut du journalisme d'enquête favorise ainsi les collaborations entre différentes salles de presse et des milieux universitaires pour stimuler le journalisme d'enquête à travers le pays et travailler sur des sujets d'intérêt public.

Le premier projet, lancé cet automne, réunissait au départ six médias : Global News, le National Observer, les *StarMe-*

Aujourd'hui plus que jamais, les médias ont un rôle crucial à jouer dans la sauvegarde de notre démocratie

BRIAN MYLES



tro de Calgary, Halifax, et Vancouver et le *Toronto Star*. Le *Devoir* et le *Regina Leader-Post* ont finalement décidé de se joindre à l'équipe. Sept universités participent à titre de partenaires : l'Université Carleton, le Collège Humber, l'Université Mount Royal, l'Université Ryerson, l'Université de King's College, l'Université de Régina et l'Université de la Colombie-Britannique.

Le sujet de l'enquête 2018-2019 demeure pour le moment confidentiel, mais sera « d'une envergure sans précédent au Canada », assure l'Institut, précisant qu'une centaine de collaborateurs apportent déjà leur soutien au rédacteur en chef du projet, le journaliste d'enquête Robert Cribb.

Réparer les oublis

BIBLIOTHÈQUES

SUITE DE LA PAGE A 1

communications scientifiques qui permettront de créer ensuite, sources à l'appui, des pages Wikipédia ; peut-être un livre à venir... — et à réparer les oublis. On y entendra donc parler de la plus connue, Éva Circé-Côté (1871-1949).

« Un personnage qui nous fascine, nous, en bibliothèque, avoue M^{me} Martel. Elle incarne la combattante de l'émancipation sociale ; elle a même défié les autorités pour faire en sorte que le travail qu'elle menait crée un progrès social. Elle cherchait à éduquer le lecteur. On se ferait quasiment faire des tee-shirts à son effigie... »

Mary Sollace Saxe (1868-1942) sera aussi remise en lumière. Bibliothécaire en chef de la bibliothèque publique de Westmount, elle la dotera, précurseuse, le 13 janvier 1911, d'une bibliothèque pour enfants.

Quant à Marie-Claire Daveluy (1880-1968), elle fut cofondatrice et directrice de l'École de bibliothécaires de l'Université de Montréal, cofondatrice de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française et première écrivaine québécoise à produire des œuvres destinées entièrement à la jeunesse, selon l'Académie des lettres du Québec.

Le colloque sortira aussi de l'ombre Hélène Grenier (1900-1992), pionnière des bibliothèques scolaires, comme l'explique le professeur Éric Leroux. « Elle

arrive de Québec à Montréal en 1912, et l'essentiel de sa carrière se joue en deux temps. À la Bibliothèque des instituteurs de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), au service des enseignants, où elle met sur pied une belle collection de livres en pédagogie. »

C'est lorsqu'elle passe en 1952 au service des bibliothèques scolaires de la CECM qu'elle se démarque, en dotant les écoles de bibliothèques attrayantes. « Elle met sur pied, jusqu'en 1961, 159 nouvelles bibliothèques dans les écoles primaires et secondaires à Montréal. Quand elle part, plus de 80 % des écoles ont une bibliothèque », minimale, sans bibliothécaire, qui tient surtout du dépôt de livres, mais tout de même, « ça nous prendrait une nouvelle Hélène Grenier », estime M^{me} Martel.

Histoire orale

Dans le même mouvement que le colloque, débute un projet d'histoire orale, inspiré de celui de l'American Library Association : la tenue « de cliniques de mémoire, explique Marie D. Martel, des rencontres pour aller cueillir, sur un échantillon d'une vingtaine de femmes, les souvenirs et récits de bibliothécaires à la retraite. »

Cette enquête en est à ses premières pousses, deux entretiens seulement ayant été menés, celui avec Hélène Charbonneau, « qui a beaucoup contribué à l'émergence de l'édition jeunesse au Québec, cofondatrice de Communications Jeunesse et mère de Livres dans la rue », et celui avec Louise Guillemette-Labory, qui est du colloque, « première femme à la direction des bibliothèques à la Ville de Montréal, de 2002 à 2015, à se battre pour faire des bibliothèques une priorité, au moins culturelle. »

Devant la réticence du gouvernement provincial, elle a eu le courage de faire faire un diagnostic de la situation. Ça prenait de l'humilité : quel gestionnaire veut montrer à la face du monde qu'il

Femmes et biblios jeunesse

Hasard ? La majorité des figures de femmes bibliothécaires oubliées de l'histoire ont travaillé d'une manière ou d'une autre pour l'enfance, soit pour la littérature, soit pour les bibliothèques jeunesse.

« C'est "apparu", indique la prof adjointe de bibliothéconomie Marie D. Martel. Difficile de ne pas y voir une explication à tout le moins culturelle. On a découvert ce que Mary Sollace Saxe avait fait : dix ans de bataille à Westmount pour obtenir une bibliothèque jeunesse et une bibliothécaire jeunesse. En 1911. Alors qu'à Montréal, il y a de véritables bibliothécaires jeunesse depuis 10 ans à peine. Et Marie-Claire Daveluy, avec Léo-Paul Desrosiers, a développé des sections pour les jeunes dans les bibliothèques de Montréal. Éva Circé-Côté faisait entrer les enfants dans la bibliothèque centrale quand il faisait froid l'hiver, au grand dam de ces patrons : elle voyait déjà la bibliothèque comme un refuge et un second chez-soi ! »

« C'est à partir de 1940 qu'on met sur pied des bibliothèques pour les jeunes, au moment où les femmes sont davantage sur le marché du travail, après la Deuxième Guerre mondiale, ajoute son collègue Éric Leroux. Est-ce seulement la rencontre de ces deux phénomènes ou est-ce que les femmes bibliothécaires ont vraiment travaillé davantage pour la jeunesse ? Je n'arrive pas à établir la corrélation encore. »

Précurseuse, Mary Sollace Saxe dotera la bibliothèque publique de Westmount, le 13 janvier 1911, d'une bibliothèque pour enfants

est dans la pire situation des grandes villes canadiennes ? Ça a entraîné le programme Rénovation, agrandissement et constructions de bibliothèques (RAC) et des centaines de millions de dollars pour de nouveaux espaces de bibliothèque. »

« Une de nos questions de travail, précise M^{me} Martel, est de voir s'il y a une espèce de mémoire collective à travers ces paroles, toutes uniques mais qui ensemble vont peut-être faire émerger une sorte de voix, des thèmes communs. »

Le colloque *Pour une histoire des femmes bibliothécaires au Québec* se tient aujourd'hui à BANQ, de 10 h à 17 h.

FÉLICITATIONS AUX LAURÉATES ET LAURÉATS DES PRIX ET CONCOURS DE L'ACFAS 2018!

PRIX ACFAS

CHERCHEUSES ET CHERCHEURS



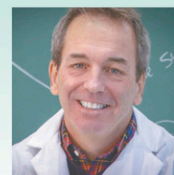
BRIAN MISHARA
UQAM
Prix Acfas
Pierre-Dansereau
Engagement social



LOUIS TAILLEFER
Université de Sherbrooke
Prix Acfas
Adrien-Pouliot
Coopération scientifique avec la France



JOCELYN LÉTOURNEAU
Université Laval
Prix Acfas
André-Laurendeau
Sciences humaines



IVAN L. SIMONEAU
Cégep de Sherbrooke
Prix Acfas
Denise-Barbeau
Recherche au collégial



SONIA LUPIEN
Université de Montréal
Prix Acfas
Jacques-Rousseau
Multidisciplinarité



PIERRE THIBAUT
Université de Montréal
Prix Acfas
Urgel-Archambault
Sciences physiques, mathématiques, informatique et génie



SYLVAIN MOINEAU
Université Laval
Prix Acfas
Léo-Pariseau
Sciences biologiques et sciences de la santé



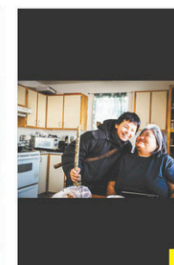
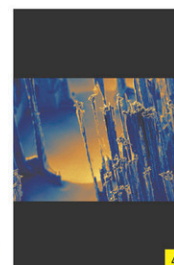
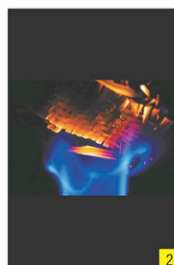
ALFONSO MUCCI
Université McGill
Prix Acfas
Michel-Jurdant
Sciences de l'environnement



ANN LANGLEY
HEC Montréal
Prix Acfas
Thérèse Gouin-Décarie
Sciences sociales

PRIX

LA PREUVE PAR L'IMAGE



1 ANDERS THORIN
Université McGill
Prix du jury
Une valse à deux temps

4 AHMED CHAKROUN
Université de Sherbrooke
Prix du public *Découverte*
Gravure alla Digitalis purpurea

2 TANJA PELZMANN
Polytechnique Montréal
Prix du jury
Incendie volontaire

**5 SARAH FRASER
RODRIGO VALENCIA RENDON**
Université de Montréal
Prix spécial du jury
Réunion de famille

3 FATMA DHIFALLAH
Université du Québec à Rimouski
Prix du jury
Plankton hautement toxique

MERCİ À NOS PARTENAIRES DES PRIX ET CONCOURS



Le gouvernement du Québec a apporté son soutien à cet événement par l'entremise du ministère de l'Économie et de l'Innovation, des Fonds de recherche du Québec et du ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

Brexit: le sacrilège

CHRISTIAN RIOUX



Tony Blair n'est pas un imbécile. C'est même un observateur très avisé de la scène internationale. Dans une tribune publiée dans plusieurs médias européens, il affirmait récemment que « l'accord sur le Brexit ne tiendra pas ». À quelques mois de l'échéance du 29 mars, la première ministre Theresa May est en effet revenue de Bruxelles avec une entente qui a suscité de vifs débats, provoquant même la démission de plusieurs ministres partisans d'un « Brexit dur ».

La question qui fâche concerne les contrôles douaniers entre l'Irlande du Nord et l'Irlande du Sud, qui avaient été supprimés par les accords du Vendredi saint. Comme personne ne souhaite le retour de cette frontière, les négociateurs ont tenté de contourner le problème. L'accord introduit donc une nouvelle période de transition pendant laquelle l'Irlande du Nord devra continuer à se conformer aux réglementations européennes. Ce nouveau délai, dans l'attente d'une autre solution, a eu l'heur de faire trépigner les plus eurosceptiques, pour qui il est inadmissible que le Royaume-Uni reste dans le marché unique ne serait-ce que quelques mois de plus. Il est vrai que le Royaume-Uni compromet ainsi sa capacité de signer rapidement de nouvelles ententes commerciales bilatérales.

Mais cette crise politique a aussi ravivé le rêve des europhobes les plus intransigeants : celui de tirer un trait sur la volonté démocratique pourtant clairement exprimée par une majorité de Britanniques de sortir de l'Union européenne. Tony Blair, qui ne propose rien de moins qu'un second référendum — et pourquoi pas un troisième ? —, est de ceux-là.

Mais le plus intéressant dans sa tribune est ailleurs. Conscient que les chances de Bruxelles de remporter une seconde consultation sont minces, il réclame que l'Union fasse « un pas en avançant une proposition au sujet de l'immigration, problème qui — soyons honnêtes — préoccupe tous les Européens ».

Tien donc ! L'ancien premier ministre met enfin le doigt sur la cause fondamentale du Brexit, à savoir la volonté des Britanniques, confrontés à une Union toujours plus omniprésente, de récupérer le contrôle de leurs frontières. Cet aveu est terriblement révélateur quand on sait que Blair est celui qui avait refusé en 2004 d'actionner les manettes qui auraient permis de freiner, pour un temps du moins, l'immigration massive venue d'Europe de l'Est. Une immigration qui a profondément heurté les classes populaires britanniques. L'ancien premier ministre le reconnaît d'ailleurs.

Blair oublie pourtant que les maîtres actuels de l'Union, qui chérissent toujours le rêve absurde des « États-Unis d'Europe », ne céderont jamais sur cette question. Quitte à provoquer un véritable schisme avec un nombre croissant de pays, comme l'Italie, la Pologne, la Hongrie et peut-être même un jour l'Allemagne. Ce serait pour eux changer la nature de l'Union.

•••••

Il faut en effet savoir qu'à Bruxelles, le Brexit est doublement sacrilège. L'hérésie des Britanniques tient d'abord au fait qu'ils ont choisi de retrouver une souveraineté nationale que les sirènes européennes jugent dépassée et même folklorique. Ce faisant, ils ont ensuite assumé une décision totalement politique, quitte à en payer le prix. Et il y en aura un. Or, dans le paradis bruxellois de la mondialisation heureuse, on n'enfreint pas impunément le credo de l'époque selon lequel l'économie serait aujourd'hui le fin mot de la politique.

On accuse avec raison certains partisans du « Brexit dur » de couvrir le projet d'une société ultralibérale. À leur façon, ces « *hard Brexiters* » parlent pourtant le même langage que les technocrates de Bruxelles qui ont détruit sans états d'âme l'industrie française, exposé l'Italie au déferlement des migrants, foulé aux pieds la démocratie grecque et qui sermonnent la Pologne lorsqu'elle tente de protéger les plus démunis en haussant, par exemple, les allocations familiales. Bien avant d'être une communauté de destin et de civilisation, l'Europe, pour Bruxelles, n'est aujourd'hui qu'un marché.

Même l'ancien président Nicolas Sarkozy — qui avait imposé le traité de Lisbonne malgré le rejet de ses principales clauses par deux référendums — estime aujourd'hui que l'Union doit se refonder dans le respect des nations. Il croit de plus qu'une organisation débarrassée de cette obsession d'une « union toujours plus étroite », comme disent les traités, pourrait tendre la main aux Britanniques. C'est un peu ce qui pourrait se jouer aux prochaines élections européennes, qui opposeront les défenseurs du fiasco actuel aux partisans d'une Union européenne plus respectueuse des nations.

Contrairement à ce que croit Tony Blair, il se pourrait bien que l'accord conclu à Bruxelles trace sa voie entre les extrémistes du « Leave » et ceux du « Remain ». Comme Theresa May d'ailleurs, dont les plus radicaux des opposants n'ont toujours pas eu la peau. Cette femme, qui, sans avoir jamais été partisane du Brexit, possède une fibre démocratique suffisamment forte pour respecter le choix de ses concitoyens, étonne par sa ténacité.

Qui sait ? Il se pourrait même que l'idée de reporter l'échéance d'un retrait définitif du Royaume-Uni du marché unique ne soit pas un mauvais pari. Histoire de voir à quoi ressemblera l'Union européenne après les élections du mois de mai.

Contrairement à ce que croit Tony Blair, il se pourrait bien que l'accord conclu à Bruxelles trace sa voie entre les extrémistes du « Leave » et ceux du « Remain »



PIERRE LAHOUD

III CLIMAT

L'opposition à Québec réclame des états généraux

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

Même si les partis d'opposition présentent le premier ministre François Legault à déclarer l'état d'urgence climatique et à convoquer des états généraux sur la question, le gouvernement caquiste reste vague sur ses intentions, soulignant simplement que « plusieurs options » pourront être évaluées pour tenter de sortir le Québec de l'échec climatique vers lequel il se dirige actuellement.

Dans le cadre d'une rare sortie commune, le Parti libéral, le Parti québécois et Québec solidaire ont lancé jeudi un appel à François Legault, lui demandant d'envoyer un message en faveur de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques lors de son discours inaugural prévu mercredi prochain.

Appuyés par 213 candidats défaits lors des dernières élections provinciales, ils ont donc décidé de joindre leurs voix à celle du regroupement citoyen qui a mis en avant une « Déclaration d'urgence climatique ». Les représentants des partis ont ainsi réclamé l'établissement d'une

structure de gouvernance des actions du gouvernement qui permette d'« engager le Québec dans une transition socio-économique » en vue de respecter les cibles de réduction de gaz à effet de serre (GES) fixées pour 2020 et 2030.

La députée libérale Marie Montpetit a aussi souligné le besoin de « rappeler » au nouveau gouvernement « l'importance d'agir ». « La classe politique ne peut absolument pas rester les bras croisés parce que plus il y a de l'inaction, plus ça nous coûte cher, plus ça devient insurmontable », a ajouté la députée solidaire Manon Massé.

Le péquiste Sylvain Gaudreault a pour sa part invité le gouvernement Legault à déposer rapidement « un projet de loi antidéficit climatique », qui forcerait Québec à réduire les émissions de GES.

États généraux

Les trois partis ont réclamé la tenue d'« états généraux » sur la question climatique, et ce, afin d'accélérer la mise en œuvre des actions qui permettraient au Québec de respecter ses engagements.

Est-ce que le gouvernement entend répondre positivement à cette de-

mande, dans le contexte où le Pacte pour la transition lancé récemment a déjà recueilli 215 000 signatures ? « Plusieurs options sont actuellement sur la table et méritent d'être analysées. Nous présenterons en temps et lieu notre plan pour diminuer les GES et ainsi lutter contre les changements climatiques au Québec », a simplement répondu, par écrit, le cabinet de la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, MarieChantal Chassé.

Le Québec est en voie de rater complètement ses objectifs pour 2020, ce qui le place sur une trajectoire de retard encore plus important pour l'horizon 2030. Les données du bilan de mi-parcours du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques sont d'ailleurs claires. Malgré des investissements qui devraient dépasser les 4 milliards de dollars, le Québec pourra, au mieux, « stabiliser » ses émissions d'ici 2020.

Cela signifie que celles-ci auront alors reculé d'environ 10 % par rapport à 1990. Or, l'objectif des libéraux, repris par la Coalition avenir Québec, est de 20 %

Guy Ouellette poursuit le gouvernement du Québec

AMÉLI PINEDA
LE DEVOIR

Arrêté, détenu et interrogé pendant près de sept heures sans qu'aucune accusation ait été portée contre lui un an plus tard, le député Guy Ouellette poursuit le gouvernement du Québec pour plus d'un demi-million. Il estime que l'opération de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) qui l'a visé en 2017 a porté atteinte à sa réputation.

« Cette opération, gravement fautive et affectée d'une incontestable incurie, a littéralement détruit le demandeur, sa réputation, sa carrière politique, sa relation de confiance avec sa formation politique et a porté un coup très dur à sa santé et à son humeur », peut-on lire dans la poursuite déposée jeudi au palais de justice de Québec.

M. Ouellette, qui a été policier pendant plus de 30 ans, était soupçonné par l'UPAC d'être à l'origine d'une fuite médiatique concernant l'enquête Mâchur. Celle-ci visait notamment le premier ministre libéral Jean Charest et le grand argentier du Parti libéral du Québec, Marc Bibeau. M. Ouellette

avait été arrêté en octobre 2017 et ses deux résidences avaient été perquisitionnées à la suite de ce que l'UPAC a qualifié « d'un appât ».

« [Guy Ouellette], qui avait joui jusque-là d'une réputation d'intégrité exceptionnelle, fut dès lors présenté au public comme étant un criminel, coupable de crimes d'autant plus odieux qu'ils touchaient à l'administration de la justice, à laquelle il avait pourtant consacré sa vie », soutiennent les avocats de M. Ouellette, M^e Jacques Laroche et M^e Olivier Desjardins.

Selon eux, M. Ouellette a été « arrêté à tort et sans motifs ». « [Guy Ouellette] n'est pas et n'a jamais été la source des médias », assurent-ils dans la poursuite.

D'ailleurs, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a annoncé il y a quelques semaines qu'il renonçait à fouiller les biens saisis à Guy Ouellette lors des perquisitions un an plus tôt.

La poursuite présume six manquements « graves » de la part du DPCP et de son ancien grand patron, Robert Lafrenière.

« Contrairement à ce qu'a laissé en-

tendre M. Lafrenière dans les médias, certaines actions menées par l'UPAC n'ont jamais reçu l'aval du DPCP, tel qu'il sera amplement démontré lors de l'audition à venir », peut-on lire.

M. Ouellette réclame 550 000 \$ en dommages à la suite de l'opération de l'UPAC, soit 250 000 \$ en perte de réputation, 200 000 \$ en dommages moraux et 100 000 \$ en pertes financières.

« Les actions des membres de l'UPAC [...] ont détruit la réputation, la santé et la vie politique de [Guy Ouellette] », fait valoir la poursuite.

Bien qu'il portât les couleurs libérales lors de l'élection provinciale d'octobre, M. Ouellette a été chassé du parti quelques jours après le scrutin. Il est depuis plongé « dans un état d'abattement profond », souligne le document.

« Jusqu'à [son arrestation], autant comme policier que comme homme politique, il avait joui d'une excellente réputation, particulièrement au titre de l'intégrité et du dévouement à la chose publique », peut-on lire.

Au moment où ces lignes étaient écrites, ni le ministère de la Justice ni le cabinet de la ministre Sonia Lebel n'avaient réagi au dépôt de la poursuite.

Une annonce prématurée?

L'administration municipale a été tenue dans l'ignorance du projet immobilier Maestria, dans le Quartier des spectacles

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Les 50 étages du projet immobilier Maestria, qui doit voir le jour sur le site de l'ancien Spectrum, respectent peut-être les règles d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, mais le dossier devra être analysé par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) avant d'être approuvé par la Ville, a rappelé l'administration de Valérie Plante jeudi.

Le cabinet de la mairesse s'est étonné des stratégies de marketing des promoteurs qui ont dévoilé les détails de leur projet sans même l'avoir soumis à l'arrondissement. « C'est un *stunt* publicitaire », estime Robert Beaudry, responsable du développement économique au comité exécutif, tout en reconnaissant que dans certains secteurs, les édifices de 50 étages sont autorisés. « Le projet devra passer par le CCU pour s'assurer qu'il respecte les critères de densité et de zonage, mais aussi son intégration dans son milieu. Il va aussi y avoir des tests pour ce qui est du vent et de l'insonorisation. Mais pour l'instant, c'est très préliminaire.



On ne peut pas se prononcer. « Ce n'est pas anormal que les élus ne soient pas encore informés du projet », rétorque Serge Goulet, président de

Le Maestria
DEVIMCO IMMOBILIER

Devimco Immobilier. « Avant qu'un projet aboutisse sur le bureau de la mairesse ou des élus, il y a beaucoup de travail fait avec les fonctionnaires, à l'urbanisme et aux permis. »

Devimco Immobilier, qui a réalisé le Quartier DIX30 et mis en chantier le complexe résidentiel du site de l'ancien Hôpital de Montréal pour enfants, s'est associé au Fonds immobilier de solidarité FTQ et à Fiera Immobilier pour réaliser le projet du Maestria, qui comportera 1500 unités résidentielles, dont le tiers seront offertes sur le marché locatif.

Selon M. Goulet, le projet respecte la réglementation municipale. « Le zonage en place autorise des tours de 200 mètres. On a arrêté nos tours à 168 mètres », dit-il.

Des géantes

Les promoteurs présentent le Maestria comme un « projet phare » de 700 millions, le plus important à être réalisé dans le Quartier des spectacles. Situés sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues De Bleury et Jeanne-Mance, les deux immeubles de 51 et 53 étages auront une vue imprenable sur la Place des Festivals. Des terrasses sont d'ailleurs prévues au 25^e étage et une passerelle vitrée reliera les deux tours.

« On voulait des tours effilées, question d'enseillement et design, mais pas des tours jumelles. On a l'impression que ça ne porte pas chance », explique Serge Goulet. Au 25^e étage, qui marque la jonction entre les unités locatives et les appartements en copropriété aux étages supérieurs, les tours pivotent légèrement pour donner un « mouvement »,

fait remarquer le promoteur.

Les deux immeubles comporteront des unités allant de studios à des appartements de trois chambres à coucher dont les prix varieront de 250 000 \$ à 2 millions. Quant aux unités locatives, elles coûteront entre 1000 et 3000 \$ par mois. Les tours seront dotées de 512 espaces de stationnement intérieur, d'une piscine intérieure semi-olympique ainsi que d'une piscine extérieure avec spa.

Les deux tours dépasseront les autres constructions du secteur. Le Complexe Desjardins fait 41 étages et l'hôtel AC Marriott s'élève sur 37 étages.

Souvenirs du Spectrum

Le terrain situé en plein cœur du Quartier des spectacles était vacant depuis la fermeture et la démolition du Spectrum, il y a dix ans. Un projet mixte de commerces et de bureaux avait été évoqué à l'époque, mais il ne s'était jamais concrétisé en raison de la crise financière. Le Fonds immobilier de solidarité FTQ a finalement acheté le terrain en 2011.

Les immeubles ne sont pas assujettis aux règles d'inclusion de logements sociaux et abordables, indique Pierre Pelletier, de Fiera Immobilier. « Par contre, on atteint 15 % de logements abordables dans l'édifice. On respecte les critères de la Ville. »

Les promoteurs ont pris certaines précautions. Les locations à court terme, telles celles offertes par des plateformes comme Airbnb, seront interdites.

La construction devrait commencer à la fin de 2019 pour un chantier de trois ans.

Un autre son de cloche

MÉDIAS

SUITE DE LA PAGE A 1

Gérard Deltell, lui aussi un ex-journaliste, a refusé de dire s'il partageait l'avis de ses collègues. « Les seules personnes qui peuvent répondre directement à cette question sont les journalistes eux-mêmes. Ce sont eux qui ont le contrôle du clavier et du micro et je souhaite évidemment que les journalistes continuent d'être objectifs, professionnels et rigoureux. » Mais il a reconnu du même souffle que « c'est une question qui se pose ».

Plusieurs autres conservateurs se sont montrés moins circonspects sur Twitter. « Il est inapproprié pour le gouvernement de fournir un plan de sauvetage aux médias dans une année électorale », a scandé l'ex-ministre Steven Blaney. « Les libéraux tentent d'acheter les médias, avec l'argent des contribuables », a renchéri le sénateur québécois Leo Housakos.

« Ridicule », selon des collègues

Deux sénateurs conservateurs rejettent toutefois les doutes exprimés par la majorité de leurs collègues, a constaté *Le Devoir*.

Le sénateur Claude Carignan se dit « en complet désaccord ». « C'est tellement ridicule ! lance-t-il en entrevue. Je fais confiance au professionnalisme des organes de presse et je ne pense pas que ça va influencer un média ou un journaliste. » L'aide aux médias est au contraire trop « minime », selon lui, et le gouvernement devrait en faire davantage. Car cet ancien maire de Saint-Eustache affirme que les médias régionaux sont essentiels à la vie communautaire de petites localités.

« Ce questionnement me semble court et camoufle surtout une volonté de non-action », a même dénoncé le sénateur dans une réaction écrite à l'annonce fédérale.

Son collègue Jean-Guy Dagenais partage son avis et il espère qu'un gouvernement conservateur maintiendrait une aide aux médias (Peter Kent a promis le contraire). « Vous allez garder votre indépendance, affirme-t-il en entrevue. Et quant à ceux qui pensent qu'évidemment les médias ont été achetés pour la prochaine campagne politique, moi, j'attendrais avant de dire ça. Je ne suis pas tout à fait d'ac-

cord. [...] Ce sera à nous, pendant la prochaine campagne électorale, d'être capables de faire des entrevues et de parler aux médias. »

En entrevue avec *Le Devoir*, le ministre des Finances, Bill Morneau, a minimisé l'appui que de telles critiques peuvent recevoir dans la population. « Il y aura des cyniques qui émettront des doutes, mais je ne pense pas que ces cyniques représenteront une portion très importante de la population. »

Le ministre reconnaît néanmoins que le contexte plus large, avec un président américain qui crie aux *fake news* sans arrêt, l'oblige à prendre ces critiques au sérieux et à démontrer que les médias continueront d'être à distance du gouvernement. « Je ne prétendrai pas que nous n'avons pas plus à faire. Nous avons plus à faire à ce sujet. »

Des débats truqués ?

Les conservateurs ont aussi tenu le même discours pour dénoncer la commission des débats des chefs créée par les libéraux pour organiser les joutes électorales. Et le néodémocrate David Christopherson a exprimé les mêmes doutes quant au prochain scrutin.

L'opposition ne digère pas que les libéraux aient nommé, sans les consulter, l'ancien gouverneur général David Johnston commissaire responsable d'organiser les débats des chefs. « À l'heure actuelle, un élément important de la prochaine élection soulève à tout le moins préoccupations et débats », a lancé M. Christopherson à la ministre Gould, en comité parlementaire. « En quoi est-ce que c'est démocratique ? » a renchéri la conservatrice Stephanie Kusie.

Alexandre Boulerice partage les réserves de son collègue Christopherson. « Ça n'a pas été fait en collaboration avec les partis d'opposition. Donc, oui, ça donne un doute légitime à savoir s'ils vont tenter [à la commission des débats] d'avoir les règles qui vont favoriser le gouvernement en place, donc le Parti libéral. »

Le député Matthew Dubé reconnaît qu'il y a un danger à saper la légitimité du processus démocratique en formulant de telles critiques. Mais il estime que c'est justement le moment — alors que le projet vient d'être dévoilé — pour le NPD de poser ses questions, avant de « contribuer au discrédit du processus ».

La voie politique

BASTARACHE

SUITE DE LA PAGE A 1

de l'Assemblée de la Francophonie de l'Ontario (AFO). « Il y a des recours juridiques potentiels », dit-il. Jeudi matin, quelque 70 juristes de la francophonie ontarienne se sont réunis à Ottawa sous l'égide de l'AFO pour déterminer les avenues possibles sur le front juridique. Une autre rencontre aura lieu dimanche.

Politique

Mais l'AFO préférerait ne pas avoir à répéter le scénario de l'hôpital Montfort. « On va faire tout le travail possible du côté politique pour tenter de convaincre le premier ministre Ford et son entourage de revenir sur leur décision, soutient M. Jolin. On veut qu'ils comprennent bien le dossier, ce que ça implique pour la communauté. Ils ont une chance de corriger cette erreur, notamment de comprendre que les économies dont ils parlent seraient des économies de bout de chandelle. »

Outre ce travail politique, l'AFO planifie une quarantaine de manifestations qui se tiendront partout en Ontario le 1^{er} décembre. D'autres rencontres entre les principales organisations qui représentent les francophones ontariens et canadiens auront par ailleurs lieu dans les prochains jours.

La ministre fédérale des Langues officielles, Mélanie Joly, s'entretiendra aussi vendredi matin avec Caroline Mulroney, ministre ontarienne déléguée aux Affaires francophones. M^{me} Joly a dénoncé sur plusieurs tribunes la décision du gouvernement ontarien, que défend M^{me} Mulroney.

Signe des remous que le dossier provoque dans la communauté franco-ontarienne, l'adjointe parlementaire de M^{me} Mulroney, Amanda Simard, s'est dite mercredi « absolument fâchée » des mesures annoncées par son gouvernement.

À Ottawa, le Comité permanent des langues officielles a pour sa part décidé jeudi de consacrer toutes ses prochaines séances au dossier franco-ontarien. « Il y a une crise assez grave, et on veut comprendre ce qui se passe, selon le président du comité, le libéral Denis Paradis. On ne veut pas que cette espèce d'attitude là déboule dans d'autres provinces. »

« Je trouve tellement étrange la déci-

Ils ont une chance de corriger cette erreur, notamment de comprendre que les économies dont ils parlent seraient des économies de bout de chandelle

CAROL JOLIN



sion » d'abolir le poste de commissaire, dit Michel Bastarache. « Ils n'épargneront absolument rien puisqu'ils transfèrent tout le personnel au bureau de l'Ombudsman. Le problème ici, c'est que tout le volet promotion que faisait le Commissariat ne se fera plus. Il ne traitait pas que les plaintes... C'est certainement un recul. »

Est-il pour autant contestable sur le plan juridique ? M. Bastarache estime qu'il y a des questions à se poser. Notamment celle de savoir si un premier ministre peut abolir d'un trait une fonction dont le titulaire est nommé par l'Assemblée législative (et non par le gouvernement), un processus qui vise précisément à assurer son indépendance.

En même temps, rappelle-t-il, les tribunaux ne reconnaissent présentement pas le principe d'encliquetage — qui ferait qu'une fois un service mis en place pour une minorité linguistique, il serait impossible de revenir en arrière.

« L'encliquetage de tous les services établis ou promis par un gouvernement pour les minorités ferait en sorte qu'un gouvernement subséquent ne pourrait pas mettre en œuvre son propre programme, relève M. Bastarache. Je ne crois pas que ce soit possible. »

« Il y a une dichotomie : la loi dit qu'il faut faire la promotion de la communauté. Mais d'un autre côté, on ne peut pas empêcher un gouvernement de gouverner ni les électeurs de choisir une autre voix. C'est pour ça que ce n'est pas simple d'arriver à une solution. »

Quant au projet d'université francophone, M. Bastarache dit que « ce qu'il faut étudier, c'est la question de savoir s'il y a une obligation de mener à terme un projet qui a pour but de promouvoir la communauté francophone et qui avait été accepté par le gouvernement ».

« Mais il y a une distinction à faire avec l'hôpital Montfort, qui existait déjà et qui avait une vocation particulière, ajoute-t-il. L'interprétation qui a alors été faite de la Loi sur les services en français, c'est qu'on ne devait pas être capable d'enlever un service vu comme étant fondamental sans enfreindre la loi qui dit qu'on doit promouvoir le développement de la communauté francophone. »

Or, l'Université de l'Ontario français (UOF) « n'existe pas », rappelle-t-il. Le projet est bien en branle — le Conseil des gouverneurs a publié cette semaine le rapport de sa première année de travail —, mais il demeure un chantier. « Du point de vue du gouvernement Ford, c'était une promesse électorale du gouvernement précédent, et les promesses électorales ne sont jamais considérées comme ayant une valeur légale. »

DOSSIER DU SAMEDI

Le test de la réalité pour la CAQ

Mardi, ce sera la première rentrée parlementaire pour le gouvernement Legault. Entre santé, éducation et immigration, plusieurs enjeux risquent de dominer les débats, propulsant autant de ministres sur la sellette. Regard sur une rentrée très attendue.

À LIRE DEMAIN

TEXTES
MARCO BÉLAIR-CIRINO
ISABELLE PORTER
JESSICA NADEAU
LISA-MARIE GÉVAIS
ISABELLE PARÉ

LEDEVOIR



III ÉDUCATION

Levée de boucliers contre un projet d'école alternative à Sainte-Adèle

JESSICA NADEAU
LE DEVOIR

Un projet d'école alternative sème la controverse à Sainte-Adèle. La commission scolaire projette de loger l'école alternative dans l'une des deux écoles primaires du quartier, ce qui forcera les enfants qui la fréquentent déjà à changer d'école. Un scénario décrié par plusieurs parents et rejeté à l'unanimité par les conseils d'établissement des écoles concernées.

« J'ai deux enfants : un garçon en deuxième année et une fille qui va entrer à la maternelle l'an prochain. Selon l'un des scénarios proposés, mon garçon resterait à la même école, mais ma fille, qui a tellement hâte d'aller à l'école avec son grand frère, devra aller dans une autre école », explique Emmanuelle Landry, résidente de Sainte-Adèle.

Division de la fratrie, problèmes de transport, fin du jumelage entre les élèves plus vieux et plus jeunes, autant de raisons évoquées par les quelque 870 parents qui ont signé une pétition pour préserver l'école de quartier Saint-Joseph.

Mais si ce n'est pas l'école Saint-Joseph qui accueille l'école alternative, ce sera l'école Chante-au-Vent qui devra le faire. Ce sont, en effet, les deux options qui sont proposées par la commission scolaire.

L'école alternative s'installerait dans une partie de l'une des deux écoles et, dans un jeu de dominos, les enfants qui poursuivraient dans le programme ordinaire seraient regroupés dans l'une ou l'autre des écoles en fonction de leur âge. Les écoles sont situées à 2,4 km l'une de l'autre.

Les conseils d'établissement — qui regroupent la direction, les profs et les parents — des deux écoles se sont prononcés contre le projet.

« Cette situation aura comme impact de diviser et de fracturer une équipe-école très performante », peut-on lire dans un document préparé par le conseil d'établissement de l'école Saint-Joseph. « Il serait contre-productif qu'une minorité de parents exprimant un besoin personnel et particulier vienne remettre en question cette organisation scolaire et pédagogique répondant fort bien aux besoins d'une majorité. »

Équilibre

Mais les parents qui réclament une école alternative font également valoir leurs droits à un projet pédagogique différent, axé sur le plein air. « Nous, on veut quelque chose de différent », plaide Chantal Coulombe, qui travaille depuis trois ans sur ce projet d'école alternative de la MRC des Pays-d'en-Haut.



Bien sûr, elle préférerait que tout le monde accueille avec enthousiasme le projet. Mais les membres du comité fondateur ne vont pas baisser les bras maintenant.

« On est juste contents que notre projet avance, qu'on nous prenne au sérieux. Il y a 400 parents qui se sont présentés lors de la journée des pré-inscriptions, il y a beaucoup d'intérêt et il y a plein de gens qui sont très, très contents. Mais c'est sûr que du changement, ça apporte son lot de réticences et d'inquiétudes... »

La Commission scolaire des Laurentides tente de trouver un équilibre entre les besoins des deux groupes.

« Je le sais que ce n'est pas parfait, répond la présidente, Lyne Deschamps. Si on pouvait faire autrement, on le ferait, mais je ne peux pas construire une nouvelle école demain matin et il faut que je réponde à certaines demandes. Il s'agira de voir l'impact relatif d'un déplacement d'enfants pour donner un choix pédagogique à d'autres parents. »

Elle affirme qu'il n'y a pas de locaux disponibles pour héberger l'école alternative dans le secteur, en raison de la croissance de clientèle ces dernières années. Et comme la majorité des gens qui se sont montrés intéressés par le projet habitent les secteurs des écoles Saint-Joseph et Chante-au-Vent, elle estime que le réaménagement des locaux déjà existant est « ce qu'on a de mieux à offrir ».

La Commission scolaire des Laurentides tente de trouver un équilibre entre les besoins des parents des écoliers actuels d'une école de quartier et des parents désireux d'une école alternative à Sainte-Adèle.

ANNIK MH
DE CARUFEL
LE DEVOIR

Elle se dit ouverte à toute nouvelle proposition, mais affirme qu'il faut débiter quelque part. Et ce début, c'est de présenter le projet et de le soumettre au ballottage dans un exercice de consultations publiques, qui se tiendra les 28 et 29 novembre.

Un mauvais départ

« Il faut tenir compte de l'acceptabilité sociale en ne privant pas les parents de leur école de secteur », écrit pourtant la commission scolaire dans la présentation de son projet.

En entrevue au *Devoir*, la présidente argue que « l'acceptabilité sociale, c'est aussi des parents qui fréquentent cette école-là et qui veulent un autre service ».

Mais pour Pierre Chénier, du Réseau des écoles publiques alternatives du Québec, c'est une mauvaise idée de tenter d'implanter une école alternative dans une école sans le soutien du conseil d'établissement.

« Quand il y a une levée de boucliers, ce n'est pas un bon départ pour une école alternative, affirme-t-il. S'il y a une non-acceptation du milieu, une école alternative devrait aller voir ailleurs ou trouver un autre moyen de se positionner, parce qu'avoir des ennemis à sa porte ou à l'intérieur même d'un établissement, il n'y a rien de drôle là dedans. Personnellement, si j'avais à décider aujourd'hui comme commission scolaire, je penserais à d'autres possibilités. »

III HISTOIRE

Pas de pressions, disent les Premières Nations

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
LE DEVOIR

Les manuels d'histoire au secondaire n'ont pas fait l'objet de modifications à la suite de pressions d'un lobby des Premières Nations. C'est ce qu'ont tenu à préciser l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) et le Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN).

Selon eux, « c'est à l'invitation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur [MEES] que nous avons participé à des comités consultatifs ayant pour objectif de réviser complètement le programme d'histoire, une révision qui ne se limitait en aucun cas aux Premières Nations. Il s'agissait donc pour nous d'une occasion de collaborer et d'échanger avec les différents partenaires en éducation du Québec. » Ils dénoncent conséquemment « le discours rétrograde et colonial qui nous a été servi dans les médias dernièrement ».

Cette révision était-elle soutenue par une volonté politique au MEES? En mêlée de presse, l'ancien ministre de l'Éducation Sébastien Proulx affirme que non.

« D'abord, si ma mémoire est bonne, là, je vous dis ça vraiment de mémoire et en toute franchise, il me semble que ces discussions à l'égard des manuels, mais surtout des cours d'histoire de 3^e secondaire et de 4^e secondaire, ont débuté bien avant mon arrivée. »

L'ancien ministre reconnaît toutefois que des discussions ont lieu avec certains groupes.

« Ensuite, il y a toujours eu, à l'intérieur du ministère, des discussions avec certains groupes pour certains, non pas [...] de l'histoire, mais certaines sensibilités à l'égard de l'histoire. Les communautés anglophones à l'époque avaient fait des démarches. Les communautés... groupes autochtones, donc les Premières Nations, ont toujours fait des démarches et continuent de le faire. »

Avec Marco Bélair-Cirino

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador dénonce « le discours rétrograde et colonial qui nous a été servi dans les médias dernièrement »

sunwing.ca

Aubaines de vacances **massives!**

Mieux Voyager Astuce n°566

Les forfaits de vacances exceptionnelles partent vite! Ne ratez pas ces aubaines imbattables

Solde du Vendredi Orange

Économisez jusqu'à
40%
sur des vacances tout compris

Cette fin de semaine seulement!
Réservez dès maintenant

Mieux Voyager

- ✓ Garantie du meilleur prix
- ✓ Service primé
- ✓ Hôtels et excursions les mieux cotés
- ✓ Nous restons à vos côtés à chaque étape de votre voyage

Destination en vedette



MAZATLÁN
UNE VILLE COLONIALE SUR LA PLAGE
MÉXICO
TOUT UN MONDE

Pour voir la liste complète des hôtels et pour des astuces sur comment Mieux Voyager, communiquez avec votre agent de voyages ou visitez **Sunwing.ca**

Départs de Montréal. La promotion « Solde du Vendredi Orange » est une offre d'une durée limitée, applicable aux nouvelles réservations, jusqu'à épuisement des stocks, pour les dates de départ et forfaits admissibles. Les économies allant jusqu'à 40% sont calculées en comparant le prix actuel au tarif publié à l'origine. Offre applicable au Grand Palladium Kantenah Resort & Spa au Mexique pour les départs ayant lieu le 8, 9, 15 et 16 janvier 2019. Les sièges sont sous réserve de disponibilité et leur capacité est contrôlée. Les vols sont exploités par Sunwing Airlines et TUI Airways. Les prix n'incluent pas la contribution des clients au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages de 1 \$ par tranche de 1 000 \$ de services achetés. Cette offre peut être modifiée ou retirée à tout moment sans préavis. Pour les modalités et conditions générales de la « Garantie du meilleur prix », visitez Le Sunwing.ca Titulaire d'un permis du Québec #702928. | 17112018

A 6 | AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public



AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Projet particulier PP27-0252

1- OBJET DU PROJET ET DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

À la suite de l'assemblée publique de consultation du 25 septembre 2018 à 18 h, le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue le 2 octobre 2018 à 19 h, un second projet de résolution (CA18 270319), et ce, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009).

Cette résolution vise à autoriser le projet particulier PP27-0252, en vue de permettre la transformation du bâtiment situé aux 8235-8355, rue Notre-Dame Est à des fins de supermarché érigé sur un seul étage, localisé entre les rues Liébert et Saint-Donat. Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes habiles à voter de la zone visée et de ses zones contiguës afin que ledit projet particulier soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ., c. E-2.2). Le présent projet déroge aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) :

- Article 9 paragraphe 2 : hauteur en étages;
- Article 21 : dégagements prescrits pour les équipements mécaniques, les garde-corps et les écrans acoustiques;
- Article 52 : alignement de construction;
- Article 342 : installation d'un compacteur dans la cour avant;
- Article 540.1 : empiètement d'une voie d'accès dans un secteur d'habitation;
- Article 541 : aire de chargement en cour avant;
- Article 544 : obligation d'installer une clôture ajourée;
- Article 551 : largeur de la voie d'accès;
- Article 567 : dégagement minimal pour une aire de stationnement;
- Article 604 : dégagement minimal à laisser pour une voie d'accès;

Une copie du second projet de résolution peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

2- DESCRIPTION DE LA ZONE

Le plan ci-dessous illustre la zone visée 0573 et les zones contiguës 0531, 0551, 0565, 0568, 0569, 0580, 0582, 0583 et 0587.



Plan de la zone visée et des zones contiguës du projet particulier PP27-0252.

3- CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;
- être reçue à la mairie de l'arrondissement, située au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1N 1E1 au plus tard le 3 décembre à 16 h 30.

4- PERSONNES INTÉRESSÉES

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter, est majeure, de citoyenneté canadienne et n'est pas en curatelle, et qui remplit une des deux conditions suivantes le 2 octobre 2018 :

- est domiciliée dans les zones concernées, depuis au moins six mois au Québec; ou
- est, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise : être désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou des occupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Conditions d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui le 2 octobre 2018 est majeure, de citoyenneté canadienne et n'est pas en curatelle.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ., c. E-2.2).

5- ABSENCE DE DEMANDES

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

6- CONSULTATION DU PROJET

Ce second projet de résolution et le plan décrivant la zone visée et les zones contiguës sont disponibles pour consultation, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, au bureau Accès Montréal de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, situé au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal.

FAIT À MONTRÉAL CE 23^e JOUR DE NOVEMBRE 2018.

La secrétaire d'arrondissement,
Dina Tocheva



AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION (135, 136 et 137 C.p.c.) PAR ORDRE DE L'HUISSIER:

Avis est donné 9358-9083 QUÉBEC INC. que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de MONTRÉAL une demande introductive d'instance. Une copie de cette demande et de l'avis d'assignation ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de MONTRÉAL, situé au 1 RUE NOTRE-DAME EST À MONTRÉAL dans le dossier 500-22-250377-184. Il est ordonné à la partie défenderesse de se présenter au Palais de justice dans les 30 jours de la présente. À défaut de répondre dans le délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

À Montréal, le 21 novembre 2018

Sonia Lavoie, huissier de justice



AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION (135, 136 et 137 C.p.c.) PAR ORDRE DE L'HUISSIER:

Avis est donné 9282-1560 QUÉBEC INC. que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de MONTRÉAL une demande introductive d'instance. Une copie de cette demande et de l'avis d'assignation ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de MONTRÉAL, situé au 1 RUE NOTRE-DAME EST À MONTRÉAL dans le dossier 500-22-250517-185. Il est ordonné à la partie défenderesse de se présenter au Palais de justice dans les 30 jours de la présente. À défaut de répondre dans le délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

À Montréal, le 21 novembre 2018

Sonia Lavoie, huissier de justice



AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION (135, 136 et 137 C.p.c.) PAR ORDRE DE L'HUISSIER:

Avis est donné MOHAMMED MOULOUDI que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de MONTRÉAL une demande introductive d'instance. Une copie de cette demande et de l'avis d'assignation ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de MONTRÉAL, situé au 1 RUE NOTRE-DAME EST À MONTRÉAL dans le dossier 500-22-250451-187. Il est ordonné à la partie défenderesse de se présenter au Palais de justice dans les 30 jours de la présente. À défaut de répondre dans le délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

À Montréal, le 21 novembre 2018

Sonia Lavoie, huissier de justice



AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION (135, 136 et 137 C.p.c.) PAR ORDRE DE L'HUISSIER:

Avis est donné 9356-2452 QUÉBEC INC que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de MONTRÉAL une demande introductive d'instance. Une copie de cette demande et de l'avis d'assignation ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de MONTRÉAL, situé au 1 RUE NOTRE-DAME EST À MONTRÉAL dans le dossier 500-22-249734-180. Il est ordonné à la partie défenderesse de se présenter au Palais de justice dans les 30 jours de la présente. À défaut de répondre dans le délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

À Montréal, le 21 novembre 2018

Sonia Lavoie, huissier de justice

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession Française Massicotte, née le 05-01-1940, en son vivant domiciliée et résidant au 257, avenue de la Seigneurie, en la ville de Laval, province de Québec, HTX 3S2 et décédée le 16-03-2017 à Laval. Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt, à l'étude Beauchamp et Gilbert, Notaires, au 507 Place d'Armes, bureau 1300, Montréal, province de Québec, H2Y 2W8.

Montréal le 24 novembre 2018

Beauchamp et Gilbert, Notaires

Avis public



ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2019)

AVIS est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement, adoptera le Règlement RCA18-14003 intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019) » lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2018 à 18 h 30, à la Maison du citoyen située au 7501, rue François-Perrault.

Le règlement a pour objet d'annoncer l'adoption prochaine d'un règlement imposant une taxe de service pour l'année 2019.

Fait à Montréal, le 23 novembre 2018

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Appel d'offres



Direction générale adjointe
- Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 18-17294

Acquisition d'équipements de télécommunication pour le réseau de procédé de la Direction de l'Épuration des Eaux Usées

L'ouverture des soumissions prévue pour le mardi 20 novembre 2018 est reportée au mardi 27 novembre 2018 à 13 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 23 novembre 2018

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du **lundi** : Réservations avant **11 h le vendredi**

Publications du **mardi** : Réservations avant **15 h le vendredi**

POUR NOUS JOINDRE
avisdev@ledevoir.com

Tél. : 514-985-3344 // Fax : 514-985-3340

www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics

www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION (articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à : **Nom et adresse du demandeur** **Numéro de dossier**

Michèle-Nancy Bouchard, f.a.s. O'Jardin Animal, 22, av. de Maisonneuve, Baie-Comeau, QC G4Z 1C7
18, Place Lasalle, Baie Comeau, QC G4Z 1K3

de vous présenter au greffe de la Cour du Québec, Division des petites créances, du district Saint-Hyacinthe situé au 1550, Dessaulles, St-Hyacinthe, QC, J2S 2S8 dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en recouvrement d'une petite créance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis des options qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 20 novembre 2018 par le greffier dans les dossiers portant les numéros ci-haut mentionnés.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Saint-Hyacinthe, le 20 novembre 2018

(S) Nathalie Lampron, Greffière-adjointe de la Cour du Québec

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

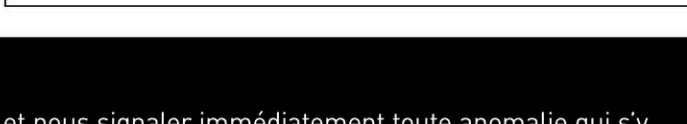
Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9161-7399 Québec Inc. BAR BLIZZARTS II	Addition d'autorisation de danse au permis de Bar et augmentation de sa capacité.	3956-A, Boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Y3	9144-7664 Québec Inc. YUJUKAI	1 Restaurant pour servir incluant la terrasse	5407, Avenue Du Parc Montréal (Québec) H2V 4G9
Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Y3	Dossier : 298 281		5407, Avenue Du Parc Montréal (Québec) H2V 4G9	Dossier : 4 607 800	
8032785 Canada Inc. BOLIVAR	1 Restaurant pour vendre incluant la terrasse.	16, Avenue Des Pins Est Montréal (Québec) H2W 1N3	9385-0311 Québec Inc. RESTAURANT MAISON FOO LAM	1 Restaurant pour vendre	9394, Boul. De L'acadie, # 203 Montréal (Québec) H4N 3H1
16, Avenue Des Pins Est Montréal (Québec) H2W 1N3	Dossier : 1 167 592		9394, Boul. De L'acadie, # 203 Montréal (Québec) H4N 3H1	Dossier : 5 076 534	
8032785 Canada Inc. A'VENIR	Un restaurant pour vendre	3723, Boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X 2V7	9698418 Canada Inc. RESTAURANT KULJIT INDIA	1 Restaurant pour servir au 1er étage	1896-1940, Boul. Thimens, # 1904 Montréal (Québec) H4R 2K2
3723, Boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X 2V7	Dossier : 1 758 622		1896-1940, Boul. Thimens, # 1904 Montréal (Québec) H4R 2K2	Dossier : 5 078 258	
N'zi Ahou Hortense RESTAURANT LE TALLET	Restaurant pour vendre incluant la terrasse	6152, Boul. Gouin Ouest Montréal (Québec) H4J 1E9			
6152, Boul. Gouin Ouest Montréal (Québec) H4J 1E9	Dossier : 2 128 197				



QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas (514) 939-0202 www.portage.ca



Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Brasserie Messorem Bractorium Inc. A/S M. Sébastien Chaput	Demande d'un permis de brasserie (industrielle), incluant la vente pour consommation sur place dans une pièce et sur une terrasse.	2233, rue Pitt Montréal (Québec) H4E 4H2
2233, rue Pitt Montréal (Québec) H4E 4H2	Dossier : 55-10-0752	



L'ENGAGEMENT À LONG TERME VOUS FAIT PEUR?

Soyez famille d'accueil! La Société pour la Prévention contre la Cruauté envers les Animaux (SPCA) recherche des familles d'accueil pour héberger à court terme chiens, chats, lapins et autres animaux sympathiques jusqu'à ce qu'ils puissent être placés pour l'adoption. Le service de soins vétérinaires est disponible en échange d'une contribution minimale. La nourriture et l'équipement peuvent également être fournis. L'hébergement peut durer quelques jours ou plusieurs mois. Pour en savoir plus sur le programme des familles d'accueil de la SPCA, visitez www.spcamontreal.com ou téléphonez au 514.735.2711, poste 2237.

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Carrières & professions

1

2

3

1

SERVICES

PRIX

LEDEVOIR

☎ 514.985.3313

EN BREF

L'ONU veut une accalmie au Yémen avant les consultations de paix

SANAA — L'émissaire de l'ONU Martin Griffiths a rencontré jeudi le dirigeant rebelle à Sanaa avant d'aller à Hodeida, principal front de la guerre au Yémen, avec l'objectif d'obtenir une véritable accalmie avant les consultations de paix prévues début décembre en Suède. La visite de M. Griffiths vendredi à Hodeida, aux mains des rebelles et en proie à un calme précaire, sera l'occasion d'un « appel à une accalmie en pléines préparations des discussions de paix » en Suède, a déclaré une source de l'ONU. Vitale pour l'acheminement des importations et des aides au Yémen, la cité portuaire illustre à elle seule la complexité de ce conflit qui a fait quelque 10 000 morts depuis près de quatre ans et provoqué la pire crise humanitaire au monde.

Agence France-Presse

Le prince héritier saoudien entame une tournée à l'étranger

DUBAÏ — Le prince héritier d'Arabie saoudite, Mohammed ben Salmene, a entamé jeudi aux Émirats arabes unis sa tournée à l'étranger, sa première depuis l'affaire au retentissement mondial du journaliste saoudien Jamal Khashoggi, tué le 2 octobre au consulat de son pays à Istanbul. Les Émirats sont un proche allié de l'Arabie saoudite, avec laquelle il apporte un soutien militaire au pouvoir au Yémen face aux rebelles. Cette tournée est effectuée sur « instruction » du roi Salmene, a indiqué le cabinet royal, précisant que le roi est « soucieux de renforcer les relations du royaume ». Le prince héritier saoudien est attendu mardi en Tunisie. Le porte-parole de la présidence turque a indiqué que le président Erdogan et MBS pourraient se rencontrer la semaine prochaine.

Agence France-Presse

Premier jour de campagne en RDC : Kabila s'affiche avec son candidat

KINSHASA — Le président congolais, Joseph Kabila, qui doit quitter le pouvoir après les élections du 23 décembre en République démocratique du Congo, s'est affiché jeudi avec son candidat Emmanuel Ramazani Shadary, dès le premier jour d'une campagne suivie de près par l'ONU. M. Kabila, 47 ans dont 18 au pouvoir, a invité son « dauphin » Ramazani Shadary et les cadres de sa machine de guerre électorale du Front commun pour le Congo (FCC) dans sa résidence de Kingakati. « Le président Kabila est disponible pour aider notre candidat puisqu'il est l'autorité morale du FCC », a détaillé le porte-parole Lambert Mende. L'ONU, les États-Unis et l'UE ont souhaité des « élections crédibles » permettant une première transition pacifique du pouvoir dans l'histoire congolaise.

Agence France-Presse

Pédophilie : un évêque français condamné pour son silence

ORLÉANS — André Fort, l'ancien évêque d'Orléans, a été condamné jeudi à une peine de prison avec sursis pour ne pas avoir dénoncé les agressions pédophiles d'un prêtre de son diocèse. L'abbé Pierre de Castelet, 69 ans, a été condamné pour agressions sexuelles sur mineurs à trois ans de prison, dont un an avec sursis. Et le tribunal correctionnel d'Orléans a condamné M^{re} Fort, 83 ans, à huit mois de prison avec sursis. Le seul précédent en France d'un évêque jugé pour non-dénonciation d'actes pédophiles remonte à 2001. Ce jugement survient au moment où l'Église française vient de décider la création d'une commission indépendante pour « faire la lumière » sur les abus sexuels sur mineurs dans l'Église depuis 1950.

Agence France-Presse

III BREXIT

Les négociations sont dans « un moment crucial », juge May

ANTOINE POLLEZ
À BRUXELLES
CÉDRIC SIMON
À LONDRES
AGENCE FRANCE-PRESSE

La première ministre britannique a estimé jeudi que les négociations sur le Brexit étaient à un moment « crucial », à trois jours d'un sommet qui doit sceller l'accord de retrait et la déclaration politique sur la relation future entre l'UE et le Royaume-Uni.

« Les négociations sont maintenant à un moment crucial », a déclaré Theresa May devant les députés britanniques. « Tous nos efforts doivent être concentrés sur la collaboration avec nos partenaires européens afin de mener ce processus à terme, dans l'intérêt de tous les citoyens. »

Le sort de l'enclave de Gibraltar et la question des futurs droits de pêche des Européens dans les eaux britanniques font partie des principaux problèmes restant à résoudre pour conclure ces tractations d'une complexité inédite, à



Theresa May retournera samedi à Bruxelles pour finaliser les négociations, à la veille du sommet sur l'accord de retrait.

BEN STANSALL AGENCE FRANCE-PRESSE

environ quatre mois du départ britannique, prévu le 29 mars 2019.

« La souveraineté britannique à Gibraltar sera protégée » après le Brexit, a ajouté la dirigeante britannique, au lendemain d'une discussion téléphonique avec le premier ministre espagnol, Pedro Sanchez.

L'Espagne a menacé de s'opposer à tout accord sur le Brexit dimanche si elle n'obtient pas que soit inscrit noir sur blanc qu'elle disposerait d'un droit de veto sur les négociations futures concernant l'enclave britannique. Ce à quoi le chef de l'exécutif de Gibraltar a répliqué que Madrid brandissait le « fouet » dans les discussions.

Theresa May a également abordé la question délicate du futur accès des flottes européennes aux eaux territoriales du Royaume-Uni. Certains pays européens, comme la France, insistent pour que l'accès au marché européen du poisson pêché par les Britanniques soit lié à l'accès aux eaux territoriales britanniques pour les Européens.

« Nous avons rejeté tout lien entre l'accès à nos eaux territoriales et l'accès aux marchés, a-t-elle dit. Nous négocierons l'accès et les quotas sur une base annuelle, comme le font d'autres États côtiers indépendants », a-t-elle ajouté, citant la Norvège et l'Islande.

Déclarations politiques

Au lendemain d'une visite éclair de M^{me} May à Bruxelles, un projet de « déclaration politique » de 26 pages, préparé par les deux équipes de négociateurs, a été transmis jeudi aux capitales européennes.

Ce texte a été « convenu au niveau des négociateurs et accepté en principe au niveau politique, sous réserve de l'approbation des dirigeants » lors du sommet eu-

ropéen exceptionnel de dimanche, a annoncé le président du Conseil européen, Donald Tusk.

Le document sera joint au « traité de retrait » du Royaume-Uni, de 585 pages, qui détricote les liens noués pendant plus de 40 ans d'adhésion du Royaume-Uni et a fait l'objet d'un accord la semaine dernière.

Cette déclaration politique, consultée par l'AFP, « établit les paramètres d'un partenariat ambitieux, large, approfondi et flexible » en matière de commerce, de politique étrangère, de défense et de sécurité. Mais contrairement au traité, même si elle revêt une forte portée politique, pour fixer le cadre de négociations qui ne pourront démarrer qu'après le Brexit, programmé fin mars 2019.

Les deux équipes de négociations sont aussi convenues que la période de transition post-Brexit pourra être prolongée jusqu'à deux ans après la fin de 2020, date initialement prévue dans le traité de retrait.

Pendant cette transition, le Royaume-Uni continuera d'appliquer les règles de l'UE et d'y contribuer financièrement, sans cependant participer aux décisions, au grand dam des partisans britanniques d'une rupture nette et rapide.

L'annonce de ces progrès a fait bondir la livre britannique face au dollar, mais a également entraîné des commentaires acerbes au sein même de la majorité conservatrice de Theresa May.

« L'accord de retrait ne passera jamais l'étape de la Chambre des communes », a déclaré le député tory Mark Francois, membre du Research Group, un groupe de députés conservateurs eurosceptiques.

Theresa May retournera samedi à Bruxelles pour finaliser les négociations, à la veille du sommet.

Trump attaque les juges américains

ANTOINE BOYER
À PALM BEACH
AGENCE FRANCE-PRESSE

Donald Trump a rompu jeudi la trêve politique traditionnelle de la période de Thanksgiving en s'en prenant aux juges, qu'il accuse de mettre les États-Unis en danger par leurs décisions sur sa politique migratoire.

Trois jours après la décision rendue par un juge californien qui a suspendu son décret permettant de rejeter automatiquement les demandes d'asile déposées par des personnes ayant traversé illégalement la frontière, le président américain ne décolère pas.

« C'est une chose terrible quand les juges s'ingèrent dans la protection du pays, quand ils vous disent comment protéger votre frontière. C'est une honte », a-t-il tempêté depuis sa résidence de Mar-a-Lago en Floride, où il passait jeudi la fête de Thanksgiving, censée être un moment d'apaisement et de consensus national.

Devant la presse et les caméras, Donald Trump s'est entretenu avec les troupes américaines déployées partout dans le monde pour leur souhaiter bonne fête. Mais il s'est saisi de l'occasion pour comparer, en substance, la mission des soldats présents en Afghanistan pour protéger les États-Unis à sa politique migratoire très ferme à la frontière mexicaine.

« Vous avez peut-être vu aux informations ce qui se passe à notre frontière sud. Un grand nombre de personnes » arrivent, a-t-il dit à un haut gradé militaire, en référence aux migrants venus par milliers d'Amérique centrale, fuyant la plupart du temps la violence. « Dans beaucoup de cas, ce ne sont pas des gens

bien. Ils sont mauvais », a-t-il tonné.

Interrogé par des journalistes, le locataire de la Maison-Blanche a menacé de fermer temporairement « toute la frontière » avec le Mexique « si on arrive à un stade où on perd le contrôle ou s'il y a des violences ».

Querelle inédite

Avant l'arrivée des migrants, il avait déjà ordonné le déploiement à la frontière de milliers de soldats, qui déroulent actuellement des kilomètres de barbelés pour renforcer la barrière naturelle du fleuve Rio Grande.

Et il avait promulgué le décret contesté pour tenter de les décourager de franchir illégalement la frontière et pousser le Mexique à les prendre en charge, mesure suspendue lundi par la justice américaine.

Une suspension qu'il a qualifiée jeudi d'« épine dans le pied » et qui ne cesse d'alimenter sa querelle inédite avec le président de la Cour suprême, John Roberts.

James Comey assigné devant une commission judiciaire

WASHINGTON — L'ancien directeur du FBI James Comey, limogé en mai 2017 par Donald Trump, a annoncé jeudi qu'il a reçu une assignation à comparaître, à huis clos, devant une commission de la Chambre des représentants. Selon des documents publiés par la chaîne CBS, outre l'ex-chef de la police fédérale, une convocation pour se rendre début décem-

bre devant la commission judiciaire de la Chambre a également été reçue par Loretta Lynch, ancienne ministre de la Justice de Barack Obama. La raison de leur convocation n'a pas été divulguée par cette commission. Bien que les démocrates aient remporté la majorité à la Chambre des représentants lors des élections législatives de mi-mandat début novembre, les nouveaux élus ne prendront leurs fonctions qu'en janvier et le Parti républicain du président Trump continuera donc de dominer la Chambre basse du Congrès jusque-là.

« Le juge Roberts peut dire ce qu'il veut, mais la 9^e juridiction est un désastre intégral et absolu », a lancé en début de matinée sur Twitter le milliardaire républicain à l'encontre de cette institution judiciaire dont dépend le juge ayant bloqué son décret, accusé d'être un partisan de son prédécesseur démocrate Barack Obama.

Mercredi, le président de la Cour suprême s'était permis de recadrer Donald Trump en défendant l'impartialité des juges.

« Nous n'avons pas de juges pro-Obama, ou Trump, ou Bush, ou Clinton », avait déclaré dans un communiqué John Roberts, juge conservateur nommé par l'ex-président républicain George W. Bush.

« Les juges ne doivent pas légiférer sur la sécurité à la frontière ou n'importe où. Ils n'y connaissent rien et mettent notre pays en danger », a encore écrit sur Twitter jeudi le président Trump.

III HAÏTI

La communauté internationale appelle au dialogue

AGENCE FRANCE-PRESSE
À PORT-AU-PRINCE

La communauté internationale a appelé jeudi les acteurs politiques haïtiens au dialogue tout en dénonçant les violences, alors que le pays vient de vivre des manifestations meurtrières au cours desquelles la jeunesse a réclamé la démission du président Jovenel Moïse.

Après quatre jours de tension, l'ambassade des États-Unis a publié une déclaration dans laquelle elle rappelle son soutien à la liberté de manifester.

Selon la police nationale, trois personnes ont été tuées par balle au cours de ces mobilisations citoyennes réunissant plusieurs milliers de personnes dimanche, l'opposition évoquant de son côté un bilan de onze morts à travers le pays.

« Nous encourageons un dialogue constructif afin d'aborder les points de désaccord et de trouver des solutions durables sans violence. Nous exhortons toutes les parties et tous les leaders à travailler ensemble en vue de faire avancer le dialogue politique dans le sens des intérêts et des aspirations du peuple haïtien », a précisé l'ambassade américaine en Haïti.

Le Core Group (composé de représentants des Nations unies, de l'Union européenne et de l'Organisation des États américains ainsi que des ambassades d'Allemagne, du Brésil, du Canada, de la France, des États-Unis et de l'Espagne) a également déploré « les pertes de vies humaines ».

Signe d'un soutien au chef de l'État, ce groupe a toutefois estimé « que les actes de violence cherchant à provoquer la démission des autorités légitimes » n'avaient « pas leur place dans le processus démocratique ».

Après la mobilisation de dimanche, le président Moïse est longuement resté muet, ne rompant son silence que mercredi soir pour réaffirmer sa légitimité dans une courte allocution télévisée.

Les principaux groupes d'opposition prévoient une nouvelle manifestation vendredi dans la capitale Port-au-Prince.

III SALONS DE JEUX DE LOTO-QUÉBEC

Pas dans la cour des pauvres

S

elon une étude de la Direction de la santé publique de Montréal, les joueurs qui fréquentent les salons de jeux de Loto-Québec — il en existe deux à l'heure actuelle, le premier à Québec et l'autre à Trois-Rivières — engloutissent chacun plus de 3000 \$ par an aux jeux de hasard de Loto-Québec, une somme qui dépasse tous les autres types de clients de la société d'État. C'est d'autant plus préoccupant que ces salons de jeux sont situés à proximité de quartiers défavorisés.

ROBERT DUTRISAC



Comme le rapportait *Le Devoir* jeudi, les clients des salons de jeux dépensent chacun 1000 \$ de plus par an en moyenne que les joueurs qui sont rivaux dans les bars à des appareils de loterie vidéo (ALV) et 2000 \$ de plus que la clientèle mieux nantie des casinos.

Après un début laborieux, les salons de jeux connaissent du succès. Enfin, c'est une façon de parler, puisqu'à cette faveur grandissante correspond l'appauvrissement systématique d'une partie de ses clients parmi les plus vulnérables.

Depuis six ans, les recettes du salon de Québec, situé dans un centre commercial de Vanier, un des quartiers les plus défavorisés de la capitale, ont presque triplé.

Dans la dernière année seulement, ses revenus ont bondi de 14 % pour atteindre 45,5 millions. Le salon de Trois-Rivières, plus modeste avec ses recettes de quelque 16 millions, a connu une croissance similaire.

Il faut dire que Loto-Québec, avec la bénédiction du gouvernement, n'a pas ménagé ses efforts pour doper les recettes de ses salons de jeux : on peut maintenant consommer de l'alcool en jouant, un guichet automatique y trône et des promotions de toute sorte contribuent à l'affluence.

Dans sa dernière étude intitulée « Les jeux de hasard et d'argent au Québec et en régions – Statistique de participation en 2018 », la Direction de santé publique (DSP) souligne que des avancées scientifiques ont démontré que les ALV et les jeux en ligne présentent des risques pour la santé des joueurs et leur qualité de vie. Elle a déjà documenté le fait que l'offre de jeux est généralement concentrée dans des quartiers où la population est plus vulnérable. Doit suivre sous peu une étude qui évaluera les préjudices que l'offre de jeux actuelle cause à la population.

Il y a deux ans, sous la pression des DSP, le ministre des Finances Carlos Leitão avait ordonné à Loto-Québec de retirer 1100 ALV des bars, pour n'en conserver qu'environ 990 d'ici la fin de 2018. Les salons de jeux, qui abritent 535 machines, n'étaient pas touchés.

Loto-Québec se prive ainsi de revenus annuels d'un peu plus de 60 millions, somme qu'elle récupérera en grande partie. Le succès des deux salons de jeux lui procure 14 millions de plus, tandis que les jeux en ligne de la société d'État, dont les revenus ont crû de 80 % en deux ans, lui donnent 30 millions supplémentaires. Bref, ne subsiste qu'un manque à gagner d'à peine 17 millions.

C'est une somme minime par rapport aux revenus annuels qu'encaisse Loto-Québec grâce aux ALV, soit 900 millions. Ces insatiables machines comptent pour le quart de ses revenus, mais elles génèrent — ne l'oublions pas — 45 % de ses bénéfices. La DSP de Montréal estime qu'il faut aussi se méfier des jeux en ligne, qui peuvent entraîner leur lot de problèmes.

Engouffrer 3000 \$ par an dans les machines des salons de jeux, c'est énorme pour un homme aux revenus modestes, la clientèle type de ces établissements. Même si cela contrecarre le plan d'affaires de Loto-Québec, trop efficace quand il s'agit de détrousser les pauvres gens, il est temps que le gouvernement y voie. En campagne électorale, la Coalition avenir Québec a promis de déménager le salon de jeux de Québec dans le secteur touristique. C'est la chose à faire.

III DROIT DE LA FAMILLE

Passer à la vitesse supérieure

S

ix ans. Cela fait près de six ans que la Cour suprême, dans le jugement *Eric c. Lola*, a retourné le législateur du Québec à ses devoirs en soulignant à gros traits le caractère discriminatoire de son droit de la famille à l'endroit des conjoints de fait. En sous-texte, le tribunal ciblait la désuétude du Code civil du Québec dans le champ des droits familiaux et invitait sans grande subtilité les élus à se lancer dans une refonte.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD



Il serait faux d'affirmer que rien ne fut fait depuis. En vérité, un travail de défrichage colossal a été effectué par le Comité consultatif sur le droit de la famille, dirigé par le professeur de droit de l'Université de Montréal Alain Roy. Mais depuis le dépôt de sa brique de 600 pages et 82 recommandations, en juin 2015, Alain Roy trépigne et fulmine. Avec raison. Son rapport s'empoussiérait dans un coin.

Ce n'est pourtant pas faute de manquer de pertinence : passons à l'ère moderne, disait-il en substance, le dernier refaçonnage datant de 1980. En accord avec le portrait sociologique moderne — déclin des mariages, hausse des unions libres, augmentation des enfants issus d'unions de fait — il suggérait de placer l'enfant, et non plus le mariage, au centre du Code de la famille. Hélas, sous les libéraux de Philippe Couillard, ledit rapport prit le chemin des oubliettes. Malgré quelques promesses disséminées ici et là, rien n'a avancé.

C'était jusqu'à ce que huit anciens ministres (six du PQ, deux du PLQ, aucun du dernier gouvernement libéral), comme le révélait cette semaine *La Presse*+, publient un manifeste plaçant pour la modernisation. L'actuelle ministre de la Justice, Sonia LeBel, n'a pas tardé à réagir, et cette promptitude est de très bon augure. Elle promet d'engager les travaux dans le premier mandat, suffisamment du moins pour qu'il ne soit plus possible de sombrer à nouveau dans l'errance. « Je n'ai pas l'intention d'étirer cela *ad vitam æternam* », dit-elle, prenant acte du consensus québécois autour de l'importance de placer l'enfant au cœur des préoccupations des parents advenant une brisure de la famille.

À la bonne heure ! Formulons le souhait que le travail s'engage sans la manie de l'éternel recommencement associé aux gouvernements tout neufs. L'analyse existe, et elle est solide. Nul besoin de la refaire. Manquent l'étape cruciale de la consultation, puis l'engagement de procéder à un changement d'ensemble cohérent, sans privilégier l'option des retouches à la pièce. Le temps est venu de passer à la vitesse supérieure.



LIBRE OPINION

Ne touche pas à mon université

Jean-Bernard Robichaud
Ancien recteur de l'Université de Moncton

La décision mal avisée du gouvernement Ford de mettre fin au projet très avancé de l'Université de l'Ontario français nous ramène aux heures noires d'il y a un siècle avec le Règlement 17. À l'époque, l'attaque était dirigée contre l'accès aux études primaires en français. Depuis ce temps, les Franco-Ontariens ont réussi à bâtir un solide système d'éducation qui permet un accès aux études en français.

Cependant, même si nous sommes loin de cette période héroïque, l'abandon du projet de l'Université de l'Ontario français a des conséquences aussi néfastes. C'est à notre époque la plus grave attaque contre la francophonie ontarienne. C'est encore plus grave que l'attaque contre l'hôpital Montfort. Je n'ai rien contre l'existence d'un hôpital francophone à Ottawa. Un hôpital, cela soigne des malades dans un endroit bien localisé et c'est important. Cependant, la création d'une université à vocation provinciale, c'est encore plus important

puisque c'est une ressource de développement scientifique, économique, social et culturel. C'est un projet d'avenir qui aurait des impacts durables non seulement pour la communauté francophone, mais pour toute la province.

Donner accès à l'universel

Le gouvernement doit savoir qu'une université, c'est plus qu'un ensemble de programmes pédagogiques, car ses impacts dépassent la formation donnée aux étudiants qui la fréquentent. Une université — dont le nom signifie « l'univers dans la cité » — donne accès à l'universel. C'est un lieu de développement scientifique avec ses centres de recherche, c'est un lieu de développement culturel qui soutient les créateurs et les artistes, c'est un lieu de débats qui font avancer les mentalités et qui fournissent des réponses aux défis qui se posent à la société. C'est aussi un lieu de développement économique, en soutenant les entrepreneurs et les gestionnaires de l'avenir. On pourrait continuer longtemps sur les avantages de l'université. Il faut cesser de voir ce projet

d'université comme une dépense, c'est un investissement dans l'avenir qui rapporte gros par ses retombées économiques.

Priver l'Ontario français de son université, c'est lui couper les ailes en plein essor. Espérons que les universités bilingues de l'Ontario ne joueront pas dans un mauvais film parce qu'elles y verraient leur intérêt à court terme. Il faut une mobilisation monstre, incluant toutes les forces des universitaires ontariens, qu'ils soient anglophones ou francophones!

Une façon efficace de contrer la volonté du gouvernement Ford de mettre fin à ce projet serait de faire une magistrale campagne de collecte de fonds à l'échelle du pays, avec un objectif ambitieux, par exemple 100 millions de dollars. Cela constituerait une réponse retentissante et donnerait des moyens importants aux promoteurs du projet. On pourrait même demander au gouvernement fédéral de soutenir les dons privés à 50 %.

Il n'y a pas de limites à l'imagination et à la créativité des Franco-Ontariens quand ils sont attaqués de front!

LETTRES

Ne perdons pas le sens des stages

Un stage est un lieu où les apprentissages réalisés dans son programme d'étude viennent se froter à l'expérimentation, viennent se confronter avec le monde concret. Les stages sont essentiels pour les trois parties impliquées : stagiaire, maison d'enseignement, monde du travail. [...]

Et en même temps, le stage terminal place le stagiaire dans des conditions périlleuses sur plusieurs plans : une réalité économique précaire car les horaires de stage obligent souvent à délaissier l'emploi à temps partiel qui maintenait l'équilibre; de grandes pressions pour réussir son stage sur le plan universitaire et quelques autres cours; de plus c'est l'heure du deuil de son univers scolaire avec la sécurité qu'il présentait. Le stagiaire vit aussi de grandes pressions pour faire sa place dans ce milieu de travail, être accepté, démontrer son adaptabilité, se qualifier pour un emploi.

C'est un cri du cœur de la part des stagiaires, il faut l'entendre. De plus, ils dévoilent une situation d'iniquité entre les domaines de stage. Certains sont payés, d'autres pas. Leur colère s'explique.

Un stage unit trois parties : un stagiaire, une maison d'enseigne-

ment, un milieu de travail. Les étudiants ont parlé. Qu'en disent les autres ? Qui viendra les aider pour trouver des solutions financières ? Et des solutions qui valorisent la qualité des stages ?

Ayant supervisé des stages durant de nombreuses années, j'appuie ce cri des stagiaires. Mais la solution ne se trouvera pas avec un discours qui vide le stage de son sens. Un stage n'est pas un travail non rémunéré, ce n'est pas du bénévolat. Si c'est le cas, c'est qu'il y a des établissements d'enseignement qui ne font pas leur travail et que les stagiaires en paient le prix en réalisant des stages de piètre qualité.

Le monde du travail est en crise, les valeurs liées à l'apprentissage sont en baisse dans une société matérialiste... il faut donc travailler plus fort pour que le glissement décrit par les étudiants en colère ne soit pas réalité et que les stages ne deviennent pas du *cheap labor* ou un simple travail un peu rémunéré. Un stage n'est pas un travail. C'est un moment d'apprentissage dans un lieu de travail.

Il faut entendre les étudiants qui ont besoin de meilleures conditions de réalisation de stage. Ce cri vaut pour leurs conditions économiques, mais ça vaut aussi pour les établissements scolaires et les milieux de travail, qui doivent créer des contextes d'apprentissage et non de production.

Ensemble pour le respect des stagiaires, pour une qualité d'enseignement, pour un monde du travail meilleur.

Huguette Guay
Mont-Carmel, le 22 novembre 2018

Ne suivez pas l'exemple

La députée Catherine Dorion, de Québec solidaire, vient de se procurer un VUS (Subaru Crosstrek) qui consomme 9,1 litres aux 100 km. Déjà, sur les réseaux sociaux, les partisans de QS disent que c'est une non-nouvelle et qu'il n'y a pas de quoi fouetter un chat. Ça serait vrai si la principale intéressée ne passait pas une grande partie de son temps à tenter de nous sensibiliser à l'importance de réduire notre empreinte écologique. On a l'impression d'une personne qui nous dit ceci : « Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais. » Si elle avait été cohérente, elle aurait acheté un véhicule qui consomme moins d'essence, il y en a une multitude qui consomment de 30 % à 50 % moins d'essence. Ainsi, elle aurait prêché par l'exemple en transportant ses enfants dans un véhicule moins polluant. Mais madame la députée désire ce véhicule, et au diable les convictions écologiques. J'ajouterais : au diable sa crédibilité écologique.

David Doyon
Québec, le 20 novembre 2018

III MAUVAIS TRAITEMENTS

Pour une politique de prévention envers les 0-5 ans

Camil Bouchard
Professeur et chercheur (UQAM)
à la retraite

Selon un sondage Léger, 75 % de la population souhaite que les tout-petits soient une priorité pour nos décideurs publics. L'accès à des services de garde de qualité, à des logements sociaux, à des milieux de vie sécuritaire, aux transports collectifs et la réussite éducative sont les enjeux les plus souvent pointés du doigt. Fort bien, mais une ombre immense au tableau demeure, ombre que personne ne nomme : les mauvais traitements envers nos tout-petits.

Entre 2008 et 2015, le taux de signalements concernant des enfants de cinq ans ou moins est passé de 37,2/1000 à 52,2/1000, une augmentation de 40 %. Dans certaines régions, cette hausse frôle les 50 % et le taux dépasse de trois fois la moyenne nationale. Les dernières années ne font pas exception à la règle : 5 % de plus entre 2015 et 2017. Et si on remonte plus loin, nous devons nous rendre à l'évidence : la situation, loin de s'améliorer, ne fait que s'empirer, et ce, depuis fort longtemps.

Ces chiffres devraient nous faire frémir, mais l'idée que cette augmentation des signalements serait tout simplement due à une plus grande sensibilité et à une plus grande vigilance de la population vient vite nous rassurer. Trop vite. Selon cette hypothèse, il n'y aurait pas plus d'abus ou de négligence grave envers les enfants qu'avant ; la population, plus alerte, signalerait davantage, voilà tout. Cependant, les données dont nous disposons ne soutiennent pas vraiment cette explication. D'une part, la plus grande partie des signalements n'est pas le fait de la population, mais plutôt d'organismes ou de services publics comme la police, les organisations communautaires, les établissements scolaires ou les services de première ligne, que l'on ne peut soupçonner d'avoir manqué de vigilance antérieurement. D'autre part, si cette augmentation dépendait d'une plus grande sensibilité du public, on observerait des bouffées de signalements à l'occasion de campagnes consacrées à cet enjeu, et non pas cet accroissement régulier et constant.

Accepter l'intolérable ?

Mais, à supposer que l'on admette pour un instant qu'une vigilance accrue de la population explique cette hausse, ceci ne devrait pas nous mener à conclure que cela est normal ou acceptable pour autant. Sinon, selon cette philosophie, nous



Le taux de signalements concernant des enfants de cinq ans ou moins a connu entre 2008 et 2015 une augmentation de 40 %, voire de 50 % dans certaines régions.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

aurions à considérer comme triviale, banale ou normale une augmentation, par exemple, des cancers du sein puisque cela serait simplement dû à l'amélioration de nos stratégies de détection. Cette conclusion ne nous viendrait pas à l'esprit, et encore moins l'idée que l'on ne peut rien y faire. C'est pourtant ce qui arrive en ce qui a trait aux mauvais traitements envers les tout-petits, même si nous savons que la violence physique, psychologique ou sexuelle, la négligence grave, l'abandon laissent des traces profondes et pour longtemps chez beaucoup des enfants qui en sont victimes. Des vies entières sont hypothéquées. Certains en meurent. Nous nous en affligeons à chaque rapport annuel des directeurs de la protection de la jeunesse et nous passons à autre chose. Comme au vendredi fou par exemple.

Nous acceptons l'intolérable, y compris l'inaction de nos gouvernements devant ces statistiques. La dernière occasion ratée par un gouvernement du Québec pour susciter une mobilisation générale de la population et adopter une stratégie nationale de prévention de la maltraitance envers les enfants remonte à 2016. Cette année-là, le gouvernement adoptait la Politique québécoise de prévention en santé. On peut y trouver un très bref état de situation concernant les mauvais traitements envers les enfants en 2014-2015, mais aucun objectif de réduction, et conséquemment aucune stratégie précise qui nous y amènerait.

L'occasion est belle pour un nouveau gouvernement « des familles » et pour

son ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant, de faire montre d'un leadership affirmé et de nous engager, tout autant que nous sommes, dans une action concertée pour réduire le taux de mauvais traitements envers les enfants.

Nous connaissons parfaitement les éléments auxquels il faut nous mesurer pour y arriver. La science est très claire à ce sujet : absence de modèles compétents et d'information dans la vie des parents les plus vulnérables, problèmes de santé mentale de tout ordre, fossé culturel, présence d'un enfant qui présente des difficultés particulières, manque de ressources matérielles nécessaires à une vie décente, isolement social. C'est connu, comme le sont les stratégies à mettre en place pour contrer ce problème : lutte constante et soutenue contre la pauvreté et les conditions de vie qui lui sont associées, programmes costauds de soutien à l'exercice du rôle parental dès avant la naissance jusqu'à beaucoup plus tard dans la vie des parents les plus vulnérables, campagnes médiatiques intensives, engagement des élus locaux et de leurs commettants, les solutions ne manquent pas. Encore faut-il se donner un objectif national clairement énoncé par un gouvernement qui y met toutes les ressources nécessaires dans le cadre d'une politique de prévention articulée.

Nous l'avons fait avec succès pour le tabagisme, pour le suicide, pour les accidents mortels de la route, pour le sida. Pourquoi pas pour la maltraitance envers nos tout-petits ?

par un recours accru, sinon exclusif, à des interfaces artificielles, notamment en ce qui concerne les populations les plus vulnérables ?

Sur le plan réglementaire, l'émergence de l'IA dans le domaine de la santé peut concerner une variété d'acteurs, comme Santé Canada en ce qui concerne le processus d'homologation des instruments médicaux, à l'instar de son homologue américain, la Food and Drug Administration (FDA), qui a déjà proposé des orientations à ce sujet. Bien sûr, les ministères provinciaux de la Santé et les organismes associés seront également appelés à encadrer les applications en milieu hospitalier et peut-être aussi à évaluer les avantages cliniques et économiques des technologies proposées, dans le contexte d'un éventuel financement public de celles-ci. Les ordres professionnels devront pour leur part encadrer le recours à l'IA par leurs membres dans la prestation de soins.

Ainsi, le chantier réglementaire qui s'impose en ce qui concerne l'IA devrait être assez costaud, non seulement en raison du nombre des acteurs en cause, mais aussi dans la mesure où il faudrait normalement procéder à des consultations assez larges, avec l'ensemble des populations concernées, étant donné l'importance de bien prendre en compte les attentes sociales en cette matière. Comme le révélait un article récent paru dans la revue *Nature*, ces attentes sont grandement influencées par divers facteurs culturels et socioéconomiques. Il n'y a donc pas de temps à perdre et, en ce sens, on pourrait souhaiter que le lancement prochain de la Déclaration de Montréal sur l'IA responsable constitue le point de départ d'une autre initiative, qui pourrait être celle d'une déclaration portant spécifiquement sur l'encadrement de l'IA dans le domaine de la santé.

Un impossible dialogue

AURÉLIE LANCTÔT



Lorsque l'avion du patron du groupe Renault-Nissan-Mitsubishi, Carlos Ghosn, s'est posé à Tokyo la semaine dernière, la police attendait sur le tarmac. Soupçonné de fraude fiscale et de détournement de fonds, Ghosn a été arrêté et placé en garde à vue. Entre 2011 et 2015, il aurait caché au fisc japonais la moitié de son salaire, ne déclarant qu'un « maigre » 38 millions d'euros, et utilisé les fonds de son entreprise à des fins personnelles, notamment pour financer ses propriétés luxueuses en France, aux Pays-Bas, à Beyrouth et à Rio.

En France, la rémunération de Ghosn, reconnu pour son train de vie extravagant, a déjà fait les manchettes. L'État français, après tout, est l'actionnaire principal de Renault, et son patron, affable, avait consenti en 2012 au report d'une part de sa rémunération. « Un pas en avant vers les salariés », déclarait-il. Cinq ans plus tard, pourtant, dans une entrevue où on l'interrogeait sur l'augmentation de son salaire, il s'est défendu : il serait tout de même « inverse à la logique » que le salaire du patron diminue si l'entreprise progresse. « Mais que faites-vous de tout cet argent ? » avait candidement demandé l'intervieweur. Des noces à Versailles, entre autres.

Cette question ingénue est probablement la plus pertinente qu'on puisse poser à quelqu'un qui semble vivre dans un monde où les nombres se confondent avec le réel ; où la valeur n'est qu'abstraite et ses fluctuations, une fin en soi. Si les Ghosn de ce monde fascinent au moins autant qu'ils choquent, c'est sans doute parce qu'ils flottent dans une bulle d'abstraction, tout en prenant chaque jour des décisions qui affectent la vie des gens jusque dans leurs plus menus rouages. Ce décalage, d'ailleurs, les immunise contre tout : la grogne populaire comme le droit et l'autorité de l'État. Peut-être est-ce aussi comme cela qu'on devient gourmand au point d'enfreindre la loi. Lorsqu'on détient pouvoir et capital, que représente la loi sinon un paramètre quelconque dans un calcul d'utilité ? L'enfreindre revient au fond à couvrir un risque commercial comme un autre.

On dira d'un Ghosn qu'il se croyait « au-dessus des lois », et tout indique que ce fut le cas, mais c'est incomplet. Il faudrait aussi dire qu'un tel personnage bénéficie d'un système qui, sans nécessairement se prétendre supérieur au droit, l'englobe, le soumet *de facto*. Au-delà d'une ambition, d'un délire mégalomane, c'est un état de fait. Les p.-d.g. des grands conglomérats sont les préposés d'un ordre qui ravale les contraintes imposées par l'ordre public afin de neutraliser toute interférence avec la conduite des affaires. Et c'est bien ce qui rend impossible, voire absurde le dialogue entre ces multinationales et nos gouvernements. Prenez le cas de Bombardier, qui nous préoccupe ces jours-ci.

Il était fascinant d'entendre les commentaires du ministre Pierre Fitzgibbon, après sa rencontre avec Alain Bellemare, p.-d.g. de Bombardier, au sujet des 2500 mises à pied annoncées au Québec. Il disait avoir confiance que Bombardier travaillait « ardemment » à trouver des contrats pour ses usines québécoises. « J'ai aussi carrément offert à M. Bellemare que si jamais le gouvernement pouvait jouer un rôle pour faciliter que ce soit des coentreprises, comme avec Airbus, on est ouverts pour investir. »

Un optimisme et une bienveillance étranges, alors que l'entreprise a démontré à répétition, sans aucune gêne, que ses décisions d'affaires ne seront jamais fonction du soutien public dont elle a bénéficié. La rentabilité et la compétitivité priment, ce qu'on s'efforce toujours d'exprimer dans une langue managériale indigeste.

Personne au gouvernement n'a reproché à Bombardier d'avoir cavalièrement annoncé les mises à pied à la fin d'un communiqué sans se présenter devant les travailleurs qui vivront avec le fardeau d'une telle annonce. Mais surtout, jamais n'a-t-on osé dire, après les investissements publics qui ont permis à Bombardier de tenir le cap, que lorsque l'État investit, il ne devient pas un partenaire commercial comme un autre. Sa contribution fait naître autre chose que de simples obligations contractuelles : lorsque l'État s'engage, il le fait en tant que dépositaire de l'intérêt d'une société et en ce sens, il devrait pouvoir exiger qu'on en tienne compte, à tout moment.

Une telle proposition serait-elle même comprise si elle était amenée autour d'une table de négociation ? Le monde des affaires et le monde politique semblent s'être murés dans un impossible dialogue, où l'abstraction l'emporte toujours sur le réel. Lorsqu'il est question de supprimer des emplois et de chambouler des vies, pourquoi accepte-t-on d'en parler dans la langue désincarnée du commerce ? Et si, au contraire, on tentait d'esquisser le scénario prévu par Bombardier en employant exclusivement les mots du quotidien, serait-on prêt à accepter sa violence ? Je vous en reparle.

Personne au gouvernement n'a reproché à Bombardier d'avoir cavalièrement annoncé les mises à pied à la fin d'un communiqué sans se présenter devant les travailleurs qui vivront avec le fardeau d'une telle annonce

Écrivez-nous !

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à redaction@ledevoir.com. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

III SANTÉ

Il faut réglementer l'intelligence artificielle

Marco Laverdière
Avocat, chercheur associé à l'Université de Montréal, enseignant à l'Université de Sherbrooke et directeur général d'un ordre professionnel

Le lancement, le 4 décembre prochain, de la Déclaration de Montréal sur l'intelligence artificielle (IA) responsable pourrait jeter les bases d'un encadrement juridique de ce phénomène, du moins on l'espère. D'ailleurs, tant chez nos voisins américains que dans l'Union européenne, diverses initiatives en ce sens ont été lancées.

Dans le secteur de la santé, il semble toutefois y avoir une certaine passivité en ce qui concerne l'encadrement des développements attendus en matière d'IA, alors que ceux-ci pourraient avoir des impacts déterminants sur la vie des citoyens. Bien sûr, le sujet est complexe et la prévision vaguement « dystopique » selon laquelle les robots ou les systèmes intelligents remplaceraient sous peu les humains, y compris les professionnels de la santé, peut alimenter un certain fatalisme.

Or, la complexité du sujet ne diminue en rien la nécessité de se préparer à faire face aux défis de l'IA. Par ailleurs, il faut noter que la perspective la plus plausible, à moyen terme, n'est pas tellement que l'humain serait remplacé dans la prestation de soins, mais plutôt que les applications de l'IA concerneraient l'assistance à la prise de décisions

pour les professionnels, aux fins de la détection et de la prévention des maladies, de la chirurgie assistée, etc.

D'ailleurs, suivant ce qui est relevé par une variété d'experts, on peut déjà arriver à cerner certains enjeux qui devront requérir une attention sur le plan réglementaire, dont les suivants.

Comment encadrer le développement et l'utilisation des algorithmes de traitement, dans le contexte où ceux-ci peuvent, en raison de leur complexité et de leur opacité, devenir des « boîtes noires » ? On parle ici d'algorithmes alimentés par des données massives, qui conduisent à des pronostics ou à des diagnostics potentiellement valables dans bien des cas, mais que les professionnels n'arrivent pas à expliquer ou à comprendre, ce qui peut compromettre la possibilité d'exercer un jugement clinique sur une situation donnée.

Si, sur le plan clinique, un médecin décide de s'écarter du résultat produit par un algorithme réputé fiable et dont l'usage est reconnu, quel est l'impact sur ses obligations d'informer le patient et, éventuellement, sur sa responsabilité ?

Comment protéger la vie privée des citoyens dans le contexte où le recours aux données massives accroît le risque que des renseignements qui avaient préalablement été rendus anonymes soient « ré-identifiés » et, peut-être, utilisés à mauvais escient ?

Comment éviter une dépersonnalisation ou déshumanisation des soins



Le notaire et patriote René Boileau a habité la maison bâtie par son père, le négociant du même nom. Les maisons de cette période sont extrêmement rares, avaient souligné en 2016 plusieurs experts.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

III PATRIMOINE

La maison du patriote Boileau démolie

Chambly détruit l'un des rares vestiges de la période 1837-1838, malgré l'aide offerte par Québec pour sa conservation

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

La maison Boileau, rare témoin de l'histoire des patriotes de 1837-1838, a été démolie jeudi matin par deux pelles mécaniques et des employés de la Ville de Chambly devant les citoyens dévastés par l'opération de destruction. Le ministère de la Culture et des Communications a déploré « vivement cette démarche », tout en affirmant qu'il avait offert à la Ville en 2016 de subventionner une part importante de sa sauvegarde.

Les travaux de démolition impromptus n'ont pas été publicisés par la Ville. La maison avait fait l'objet d'une vaste campagne de mobilisation pour sa sauvegarde il y a deux ans.

Jacques Beauregard, ancien directeur général de la municipalité devenu « agent de suivi », agit dans ce dossier à titre de porte-parole pour son successeur, Michel Larose. Joint par *Le Devoir*, il affirmait jeudi qu'il ne se passait rien de particulier à Chambly. « Il ne se passe rien de spécial. C'est une journée froide. »

Et la maison Boileau ? « C'était vraiment une maison qui n'était pas récupérable. Effectivement, elle est en train d'être démolie. C'était un danger public. »

Au même moment, l'ancien candidat du Parti québécois Christian Picard s'est retrouvé rapidement sur les lieux pour tenter de faire stopper cette démolition intempestive. Il a même demandé à la police d'intervenir, tout en invitant sur place la responsable des communications du ministre de l'Éducation et député de Chambly, Jean-François Roberge. Celui-ci s'est d'ailleurs dit déçu de la décision prise par la Ville.

La police a arrêté Christian Picard après qu'il eut tenté de s'interposer, avec d'autres citoyens, entre les démolisseurs et la maison ancestrale.

Louise Chevrier, du Comité citoyen de Chambly, se bat depuis des années pour la préservation de la maison Boileau. Elle a assisté impuissante à la destruction de la demeure.

« Je ne suis pas capable de regarder ça », a-t-elle dit quand la pelle mécanique a pris d'assaut un mur latéral pour le faire tomber. « On démolit cette maison sur la base de rapports qu'on n'a jamais vus », a-t-elle dit.

À ses côtés, la conseillère municipale Alexandra Labbé a fait remarquer qu'aucune résolution autorisant la destruction de la maison n'avait été soumise au conseil municipal. « Le maire a toujours parlé de réhabiliter la maison. Il n'a jamais laissé planer de doutes à ce sujet », soutient-elle.

Entre deux tournages, le chef Ricardo Larrivée s'est arrêté à la maison Boileau jeudi après-midi pour constater la destruction. Amoureux du patrimoine, il a rénové plusieurs demeures ancestrales de la région et a habité cinq ans dans la maison Boileau à titre de locataire.

« C'est une grande perte, non seulement pour l'histoire de Chambly, mais aussi pour notre histoire collective comme Québécois, a-t-il dit. Je ne pense pas que l'histoire se résume à un coût, dans un cas comme ça. Une fois que c'est parti, on ne peut jamais reconstruire à l'identique. Ce ne seront jamais les murs où le Québec a commencé à prendre racine. »

Des rapports

« Il y avait des projets qui n'avaient pas beaucoup de sens, dit pour sa part au *Devoir* Jacques Beauregard pour la Ville de Chambly. Après l'avoir achetée, la Ville a fait faire des études. Les rapports disaient que ce n'était pas récupérable. On ne l'a pas classée et la province n'a pas fait de déclaration pour nous aider. De toute façon, vous ne pouvez pas subventionner quelque chose qui n'existe plus. »

Mais pourquoi la Ville de Chambly n'a-t-elle jamais cité cette maison dont l'intérêt historique est reconnu, ce qui lui aurait permis d'obtenir du soutien de l'État ? « La province nous a dit clairement qu'il n'était pas question de subvention pour cette maison. [...] La conclusion est qu'il n'y a rien à faire avec cet édifice. C'est la sécurité publique qui est en jeu. Ensuite, ce sera une décision collective pour voir ce qu'on va faire



Le chef Ricardo Larrivée, qui a déjà habité la maison Boileau, a assisté impuissant à la destruction du bâtiment historique.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Reconstruire la maison ancestrale ?

Le maire de Chambly, Denis Lavoie, réfute les allégations selon lesquelles la décision de démolir la maison Boileau a été prise en catimini.

En congé de maladie depuis le 12 novembre, le maire indique que c'est le directeur général de la Ville, Michel Larose, qui a ordonné la destruction de la maison Boileau et qu'il avait toute la légitimité pour le faire. « Une des responsabilités du d.g., c'est de s'assurer de la sécurité de l'ensemble des bâtiments de la Ville. Ça ne prenait pas une résolution de la Ville selon la Loi sur les cités et villes », a soutenu M. Lavoie lors d'un entretien téléphonique.

Le d.g. a cependant avisé une « majorité significative » du conseil de ville de la nécessité de démolir la vieille maison en raison des rapports obtenus par la Ville sur l'état de la maison, dit M. Lavoie. Ceux-ci ont démontré qu'« il n'y avait rien de récupérable », affirme-t-il.

« Chaque fois qu'on prend une décision, on ne va pas toujours en consultation. Demain matin, si l'administration décidait de démolir un cabanon aux travaux publics, elle le ferait », lance-t-il.

Les revenus du stationnement municipal qui étaient destinés à la restauration de la maison seront consacrés à d'autres projets de patrimoine, dit le maire, qui évoque même la possibilité de reconstruire la maison Boileau : « Une restauration aurait été une imitation avec des matériaux d'aujourd'hui. »

avec ce terrain », dit M. Beauregard, toujours au nom de la municipalité.

En 2016 pourtant, explique la porte-parole du ministère de la Culture, Québec « a offert son accompagnement à la Ville de Chambly dans un projet de conservation de la maison Boileau. Le ministère a proposé à la Ville de Chambly de procéder à la restauration ainsi qu'à l'agrandissement de la maison afin d'y relocaliser sa bibliothèque municipale. Pour la réalisation de ce projet, le ministère était prêt à accorder une aide financière à la Ville de Chambly de 50 % du coût des travaux admissibles. Cette offre a été refusée. »

Les patriotes

En mai 2016, le maire Denis Lavoie avait annoncé que la maison Boileau serait restaurée et transformée en bureau d'information touristique, grâce à l'argent de stationnements payants installés dans le secteur. Les revenus supplémentaires escomptés, estimés à 250 000 \$ par année, devaient être consacrés à la restauration de la maison historique. Le maire Lavoie avait aussi affirmé que le bâtiment ferait l'objet d'une citation.

Au moment de cette destruction inopinée, on trouvait toujours devant le bâtiment une plaque historique rappelant que cette demeure avait été celle d'un négociant, René Boileau, dont le fils devenu notaire et portant le même nom que son géniteur fut un des patriotes lors des soulèvements de 1837-1838.

Les maisons de cette période sont extrêmement rares, avaient souligné en 2016 plusieurs experts, tout en plaidant en faveur de l'importance de leur conservation.

Le maire de Chambly se trouve au repos sur recommandation de son médecin, et ce, jusqu'au 12 janvier prochain. L'émission *Enquête* a diffusé hier des extraits d'enregistrement du maire Lavoie où on l'entend utiliser ses fonctions à des fins personnelles pour faire congédier un entraîneur de soccer. L'émission souligne aussi l'usage répété par le maire de poursuites par la Ville contre des citoyens dont il considère les propos comme diffamatoires, par exemple sur les réseaux sociaux.

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jarvis de Mirabel, division de Québec Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.